

Jean-Louis BENOÎT

Agrégé de l'Université, Docteur ès lettres, Maître de conférences, retraité.

(23 avril 2006)

“Restaurer la démocratie”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Jean-Louis Benoît

"Restaurer la démocratie".



Conférence prononcée le 23 avril 2006 pour l'Institut de Défense de la Démocratie. Réflexion sur la situation actuelle de la démocratie en France.

L'auteur, Jean-Louis BENOÎT, professeur agrégé, docteur ès Lettres, enseignant en Classe Préparatoire aux grandes Ecoles (e.r.) a consacré l'essentiel de ses recherches à l'œuvre d'Alexis de Tocqueville, il a publié livres et articles et organisé des colloques consacrés à l'auteur de La Démocratie en Amérique. Il nous a accordé le 9 novembre 2006 son autorisation de diffuser électroniquement ce texte.



Courriel : BENOITJLM@aol.com

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5" x 11")

Édition numérique réalisée le 13 novembre 2006 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



Table des matières

[Au nom de la liberté](#)

[Introduction](#)

[La démocratie en péril](#)

I. [La crise démocratique en France, les signes cliniques de la maladie](#)

[Une société de castes](#)

[Une nouvelle aristocratie](#)

[Les dérives](#) : prébendes et sinécures, cumul et renouvellement des mandats,
inflation législative

[La dérive médiatique](#)

[La situation actuelle](#)

II. [Les causes profondes ou comment en sommes-nous arrivés là](#)

[L'attitude ambivalente des Français vis-à-vis de la démocratie](#)

[L'évolution du contrat social depuis la libération](#)

[La décolonisation ratée](#)

[Entre de Gaulle et les Français un contrat de type quasi monarchique](#)

[Le tournant de 1969](#)

[Jacques Chaban-Delmas](#) : vie et mort de la Nouvelle Société et du contrat
social

III. [Que faire désormais ? Comment restaurer une démocratie authentique ?](#)

[Agir ou renoncer ?](#)

[De la réforme en France](#)

[Réformer malgré tout](#)

[Redonner des repères au citoyen](#)

[Passer au-delà de la crise](#) - l'exemple canadien - le problème des finances,
de la morale financière et de l'aide au chômage

[Réformes des institutions et de la constitution](#)

[La pratique de la réforme](#)

Annexe : [La Nouvelle Société.](#)

Au nom de la liberté.

30 mai 2005, Conversation avec Maurice de Gandillac, évocation du colloque de Royaumont -1955- consacré à Pascal, lors du colloque du bicentenaire de la naissance de Tocqueville, Centre International de Cerisy-la-Salle



Si j'ai éprouvé le besoin de mettre par écrit la longue analyse qui suit, c'est, parce que, comme beaucoup de Français, je considère que la crise que traverse le pays est extrêmement grave, qu'elle engage notre avenir et plus encore celui de nos enfants véritablement pris en otages,

alors qu'il est possible de redresser la situation, même si cela demande vérité, volonté et courage, en un mot, *un volontarisme éthique du politique.*

Aujourd'hui les médias dépendent des groupes financiers des groupes de pression et tournent en circuit fermé : « *La circulation circulaire de l'information* » que dénonçait Bourdieu. En outre, le système fonctionne par renvois d'ascenseur successifs et celui qui n'appartient pas à la Nomenklatura des arrondissements chics de Paris n'a guère de chances de se faire entendre. Il est donc absolument nécessaire pour les citoyens responsables, de passer par Internet pour diffuser des idées et des analyses que la campagne qui commence ne risque pas de livrer.

Si vous avez la patience d'aller jusqu'au terme de mon analyse, vous comprendrez la nécessaire longueur de ce texte dont l'objectif est d'expliquer ce qui s'est passé et comment la situation actuelle est le résultat de trente-cinq ans de dérives.

Le constat se veut impartial. Vous ne serez peut-être pas d'accord avec tout ce contiennent les analyses ni avec les propositions, mais si vous estimez qu'au nom de la libre circulation des idées ce texte doit être diffusé, transmettez-le à vos amis, ou mieux, placez-le sur votre site, si vous en avez un.

J.L.Benoît

Publications :

[Retour à la table des matières](#)

Tome XIV des oeuvres de Tocqueville, *Correspondance familiale* éditions Gallimard, mai 1998, prix de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, décembre 1998.

- Alexis de Tocqueville, Textes essentiels, Anthologie critique, éditions Pocket, collection Agora, Juin 2000, prix littéraire du Cotentin, novembre 2000.

- *Tocqueville moraliste* éditions Champion, mai 2004

- *Comprendre Tocqueville*, Armand Colin, collections Cursus, Août 2004.

Alexis de Tocqueville, Textes économiques, Anthologie critique, - En collaboration avec E. Keslassy - éditions Pocket, collection Agora, mars 2005.

***Tocqueville, un destin paradoxal*, Bayard mai 2005**

Colloques :

Coorganisation du colloque *l'Actualité de Tocqueville*, Saint-Lô, 1990, avec Françoise Mélonio

Et du colloque du bicentenaire : *Tocqueville entre l'Europe et les Etats-Unis*, Cerisy-la-Salle et Yale, 2005, en collaboration avec Françoise Mélonio et Olivier Zunz.

Articles :

"Le glaive et la charrue " (sur l'affrontement stratégique entre les États-Unis et l'U.R.S.S) *Pourquoi*, (Ligue de l'enseignement), janvier 1984.

"L'or et les canons" (sur la course à l'armement et l'importance des complexes militaro-industriels) *Pourquoi*, septembre 1984.

"Alexis de Tocqueville" *Paraphe* (revue de l'association Lire à Saint-Lô), juin 1990.

"L'Actualité de Tocqueville" (dossier de présentation du colloque) *Caractères n° 4* (revue du Fonds d'Aide à la Création littéraire de Basse-Normandie), septembre 1990.

"Foi, Providence et religion chez Tocqueville" (communication au colloque international *L'Actualité de Tocqueville, 1990*). *Cahiers de philosophie politique et juridique de l'université de Caen*, n° 18, mai 1990, pp.117-134.

"Tocqueville : Portrait d'un sociologue", *La Revue Tocqueville* vol. XX, n° 1, 1999.

"Tocqueville ou l'exigence de la liberté, pour une éthique du politique". *Une certaine idée*, n°6, 4^e trimestre 1999.

"Tocqueville aurait-il enfin trouvé ses juges ?". *Res publica*, n° 27, déc. 2001.

"Relectures de Tocqueville". *Le Banquet*, n° 16, déc. 2001.

" Lorsque Tocqueville écrit à son évêque ; considérations tocquevilliennes sur les liens de l'Église et de l'État". *Revue de la Manche*, avril 2002, pp. 19-31.

"De l'importance du corpus tocquevillien " *Res publica* n° 40 Janvier 2005.

" Ce que dirait Alexis de Tocqueville" *Constructif* n° 11, juin 2005.

Tocqueville en son village, in *Ballade dans la Manche / sur le pas des écrivains*, / éditions Alexandrines.

Tocqueville intime, in *Revue de L'Association française des membres des Palmes Académiques – Amopa-*, n° 172.

Jean-Louis Benoît

“Restaurer la démocratie”.

Conférence prononcée le 23 avril 2006 pour l’Institut de Défense de la Démocratie. Réflexion sur la situation actuelle de la démocratie en France.

La France est incapable de faire des diagnostics partagés... [Elle] est ainsi devenue le modèle de l'absence de réelle démocratie.

Jacques Marseille

[Retour à la table des matières](#)

Dans l’introduction de *De la démocratie en Amérique*, en 1835, Tocqueville insiste sur le surgissement inéluctable de la démocratie, en France comme dans les monarchies d’Europe occidentale qui ont été le berceau de l’État de droit ¹. Cependant, prévient-il, la démocratie n’est, en soi, ni bonne ni mauvaise, et il en peut sortir le meilleur comme le pire. Mais, dans le flux de l’Histoire il n’y a pas nécessairement coïncidence absolue entre le surgissement ou l’existence d’un état social démocratique, c’est-à-dire, pour Tocqueville, dans lequel s’est instaurée une égalisation – au moins relative – des conditions, et une véritable opinion publique qui constitue, *de facto*, le premier pouvoir non-institutionnel, d’une part, et un régime politique démocratique avéré et constitutionnel d’autre part.

¹ - Sur cette filiation, voir Blandine Kriegel : *L’État et les esclaves*, Calmann-Lévy, 1979.

Les institutions démocratiques elles-mêmes - ou une pratique pervertie de celles-ci - ont permis, du 18 Brumaire de Louis-Napoléon Bonaparte jusqu'à nos jours, le basculement de démocraties dans le despotisme, voire l'avènement de tyrannies drapées dans des oripeaux ou des discours « démocratiques ». Aussi, Hannah Arendt est-elle dans le droit fil de la pensée tocquevillienne ² lorsqu'elle analyse la montée du despotisme et la nature du système totalitaire.

En 1835 et 1840, lorsque Tocqueville écrit les deux parties de *La démocratie en Amérique*, il rédige une sorte de : « Traité du bon usage de la démocratie », mais ses leçons n'ont guère été suivies dans son propre pays – nul n'y est prophète -, ni de son vivant, ni depuis les années 1970. Très souvent nommé, parfois cité, rarement de façon exacte ou judicieuse, il demeure, pour partie, étranger dans sa patrie. Les politistes ne vont guère plus loin, l'exigence tocquevillienne d'une éthique du politique est assurément bien inconvenante aux yeux de ceux qui nous gouvernent comme des médias, spécialement audiovisuels, qui leur servent de relais sans les remettre en cause !

La démocratie en péril

[Retour à la table des matières](#)

Il serait bien maladroit de crier : « au loup ! » sans raisons précises, graves et concordantes. Il ne s'agit donc surtout pas de remettre ici en cause la démocratie qui demeure pour moi, selon l'expression de Churchill : « *Le pire des régimes à l'exception de tous les autres* », mais d'en dénoncer un usage perverti et de proposer des remèdes.

En son temps, Tocqueville prévenait déjà son lecteur que, désormais, l'alternative politique se réduirait à choisir entre la démocratie et le despotisme. L'auteur de *La démocratie en Amérique* met clairement en évidence que, contrairement à l'opinion naïve, démocratie et despotisme ne sont pas antinomiques : la démocratie peut être despo-

² Voir, par exemple : *Les origines du totalitarisme*, *Le système totalitaire* et *Du mensonge à la violence*.

tique en elle-même ou conduire au despotisme. « Despotisme doux » de l'État tutélaire et providentiel dans un cas, despotisme dur dans l'autre. Le « despotisme doux » consacre la victoire du « *dernier homme* » nietzschéen, dont une masse considérable de citoyens souhaite l'avènement : « *Fais-nous semblables à ces derniers hommes* »³ clament-ils à longueur d'émissions de télé réalité. Quant au despotisme dur dont Tocqueville avait bien prévu le surgissement, contrairement à ce qu'affirment bien des commentateurs, il l'a vu se mettre en place avec le coup d'État de décembre 1851 et l'instauration du second Empire : deux attentats perpétrés contre la démocratie, la liberté et les institutions « validés » tous les deux par le suffrage populaire du plébiscite⁴.

Pour Tocqueville, dès 1835, le problème n'est pas celui de l'avènement de ce régime, puisqu'il est inéluctable - qu'il prenne la forme d'une monarchie constitutionnelle ou d'une République - mais celui de la nature précise qu'il prendra : « *Il s'agit de savoir, si nous aurons une République agitée ou une République tranquille, une République libérale ou une République oppressive* »⁵, écrit-il en 1848.

³ Nietzsche : *Ainsi parlait Zarathoustra*, prologue 5. Le lecteur reprendra à son profit ce texte remarquable de Nietzsche qui trouve peut-être sa réalisation la plus complète dans la société médiatique qui est la nôtre, que ce soit dans la télé réalité, dans une partie au moins de la télévision sportive, mais plus encore dans les émissions à vocation sociétale ou critique et surtout dans les émissions pseudo littéraires de Guillaume Durand et de Franz Olivier Giesbert, par exemple.

⁴ Rappelons que le second plébiscite qui allait présider au rétablissement de l'Empire ne vit que 250.000 « non » - soit 3% du corps électoral - s'opposer à 7.800.000 « oui ». Tocqueville - contrairement à certains de nos hommes politiques, « *républicains et démocrates* » (!) qui encensent les mérites de Napoléon Ier et Napoléon III - établit que l'oncle et le neveu ont été des despotes liberticides ; le premier « *a fait de nos alliés naturels nos pires ennemis* » (lettre de Tocqueville à son neveu Hubert, attaché d'ambassade à Berlin, 7 février 1858), le second a renversé la République le 2 décembre 1851. Ajoutons qu'il a parachevé le travail en déclarant la guerre à la Prusse ; le conflit commencé en 1870 ne s'achèvera qu'en 1945, après deux guerres mondiales, la ruine des deux pays et de l'Europe.

⁵ Préface de la douzième édition de *La démocratie en Amérique*, 1848.

La démocratie peut être le lieu du progrès économique, social et moral, le lieu de la politique équilibrée, rationnelle où la réforme se fait par et pour le citoyen, mais elle peut également être le lieu du despotisme, de l'exploitation, du non-droit.

Aujourd'hui, d'autres démocraties que la nôtre connaissent de graves problèmes : l'Italie, Israël, les Etats-Unis ⁶... mais nous aurions tort de nous gausser de ce grand pays démocratique qui connaît des retours de balancier et une alternance de périodes où la démocratie est remise en question par les liens pervers du monde politique et des services secrets avec la mafia, par le maccarthysme, ou l'utilisation abusive du *Patriot Act* ; et des périodes de ressaisissement.

Les États-Unis ont su remettre en cause la guerre du Vietnam dès la fin du conflit ; des films comme *Apocalypse now* et *Voyage au bout de l'enfer* en témoignent. Ceux de la production récente font de nouveau une virulente critique du pouvoir et de la politique suivie ; non seulement les films de Michael Moore, mais encore des films comme *Good Night, and Good Luck* et *Syriana*. De même le poids du législatif et des commissions d'enquêtes est beaucoup plus fort aux États-Unis qu'en France. Les membres du cabinet Bush ont dû, par exemple, venir se soumettre au questionnement sans concessions du Sénat concernant les circonstances qui ont conduit à l'engagement du pays dans la seconde guerre d'Irak. Aujourd'hui, l'opposition ne désespère pas de réussir à enclencher, voire à mener à terme une procédure d'*impeachment*. Rien de semblable en France où le Conseil Constitutionnel a rendu un arrêt interdisant d'entendre le Président à propos des multiples affaires politico-financières dans lesquelles son nom apparaît.

La démocratie française, notre démocratie est, à mon sens, largement problématique depuis trop longtemps. Dans l'esprit de nos concitoyens, la crise actuelle annonce une rupture, dont chacun s'inquiète

⁶ La liste n'est pas et n'a pas la prétention d'être exhaustive, d'autant plus que les démocraties d'aujourd'hui passent , ou sont passées, par des périodes de crises et que des pays redevenus démocratiques ont connu des dictatures militaires : la Grèce, l'Argentine, le Chili, par exemple !

te : « Quels fruits récolterons-nous en 2007 des semences confusionnelles de 2002 ? » Les soubresauts actuels sont, pour partie, mais pas seulement, une réplique sismique de cette l’élection faussée, partiellement volée, même si les apparences de la démocratie ont pu sembler globalement respectées.

Contrairement à la nôtre, les démocraties nordiques se portent fort bien et donnent l’exemple d’un contrat social réussi et constituent un modèle politique dont nous serions avisés de nous inspirer ; elles sont le lieu de la discussion et du consensus. Dans ces pays, les femmes forment la moitié de la représentation nationale, le chômage est supportable et l’économie prospère ; mais ceci explique, au moins en partie, cela : les ministres doivent rendre compte de leurs moindres dépenses, y compris leurs coups de téléphone personnels. Pas question pour ces nations d’admettre que des hommes politiques puissent vivre sous les lambris dorés des palais de l’État pendant des décennies...

Avant de proposer un certain nombre de remèdes d’inspiration et d’esprit toquevilliens, il importe d’analyser non seulement les signes cliniques du *mal français* aujourd’hui mais encore les causes profondes de ce péril auquel notre démocratie est confrontée.

I – La crise démocratique en France, les signes cliniques de la maladie

[Retour à la table des matières](#)

Depuis la présidence de G. Pompidou, qui marque la fin de la période du gaullisme réel, les affaires politico-financières et criminelles

ont été très nombreuses, trop nombreuses, même si l'on ne tient compte que de celles qui ont été portées à la connaissance du public ⁷.

La période gaulliste avait connu, elle aussi, son lot d'affaires louches. Le pouvoir utilisait largement les Barbouzes et les services du SAC, mais de Gaulle lui-même et une partie de son entourage se tenaient à l'écart de tout enrichissement personnel. Certes le pouvoir utilisait des officines, mais il prenait soin de distinguer des « ordres » différents, et ne se mêlait pas à leurs pratiques. En revanche il bénéficiait d'un financement quasi direct de ses campagnes électorales ; pour garantir l'indépendance nationale en matière d'armement, le ministère de la Défense équipait notre armée de l'air d'avions Dassault et Dassault assurait le financement d'une partie des campagnes gaullistes ⁸.

De Gaulle parti, le cloisonnement disparaît, en défilant l'écheveau, les enquêtes policières et judiciaires conduisent naturellement de la politique aux affaires, des affaires à la politique. Les affaires de corruption se multiplient, sont enterrées ou font l'objet de non-lieux ou de classements sans suite. Le monde politique s'auto-amnistie et, si les juges entendent ne pas être dessaisis, ils sont l'objet de manœuvres

⁷ Affaire Markowicz, assassinat de de Broglie le 24 décembre 1976, assassinat de Fontanet, « suicide » de Robert Boulin, ce à quoi il faut ajouter toutes les affaires de fausses factures dont le maître d'œuvre était tantôt de gauche, tantôt de droite : affaire Urba-graco, affaire des HLM de la ville de Paris, de la rénovation des lycées d'Île de France, et des faux emplois de la ville de Paris ou d'autres collectivités. Nous ignorons évidemment toutes les autres affaires et leurs ramifications, par exemple celles de l'affaire *Clearstream*, la dernière en date...

⁸ Un tel financement serait aujourd'hui illégal en France (mais pas aux États-Unis) ; il ne l'était pas alors. Il faudrait préciser ici le rôle particulier joué par Pierre-Guillain de Bénouville, personnage ambigu et controversé, résistant soupçonné d'avoir joué un rôle dans l'arrestation de Jean Moulin, député gaulliste et administrateur financier du groupe Marcel Dassault, mais également ami de Le Pen et de Mitterrand, ... Voir, entre autres, à ce sujet : *Avant que la nuit ne vienne, entretiens avec lauré Adler*, Grasset et Fasquelle, 2002.

d'intimidation et de menaces ⁹. L'ensemble de ces pratiques s'accompagne évidemment d'une absence quasi totale de transparence tant en ce qui concerne l'action politique que les revenus ou l'évolution du patrimoine ¹⁰ des hommes politiques.

Tous ces éléments sont d'une extrême gravité pour la vie même d'une démocratie dont elles ternissent l'image en instaurant une société du soupçon. Le ressort premier de la démocratie est, pour Montesquieu, la vertu ; Tocqueville ajoute qu'il n'existe pas, pour un tel régime, de bonne politique qui ne soit en même temps éthique. Le 27 janvier 1848, devant la corruption, les pratiques et l'aveuglement du régime, il termine le discours dans lequel il met en garde contre la révolution possible par ces mots : « *gardez les lois si vous voulez ; quoique je pense que vous ayez grand tort de le faire, gardez même les hommes, si cela vous fait plaisir [...] mais, pour Dieu, changez l'esprit du gouvernement, car, je vous le répète, cet esprit-là vous conduit à l'abîme* ».

Aujourd'hui, la dégénérescence continue de la vie politique française a fait perdre à nos concitoyens l'ensemble de leurs repères. A chaque scrutin national la majorité en place, quelle qu'elle soit, perd l'élection. Les dernières élections régionales ont été bien moins une victoire de la gauche qu'une défaite de la droite. Il semble que la société entière régresse au *stade du non*. Il s'agit moins désormais pour elle de voter que de dire : « Non ! ». Le 21 avril 2002 a été non seulement le résultat d'une manipulation médiatique jouant sur un réflexe de peur et un besoin de sécurité, mais encore un déni du politique. Le pourcentage des abstentions et des votes blancs ou nuls a pratiquement égalé le score total des quatre partis de gouvernement (y compris les verts) : 33.3% des inscrits (le pourcentage de ces quatre partis par rapport aux votes exprimés représente moins de 50% [48.4%] est encore bien faible, mais éminemment trompeur et quelque peu factice). L'ensemble des voix des extrêmes représentait 33.6% des votants

⁹ Citons pour mémoire le cas du juge Halphen ou celui du juge Éva Joly dont on peut trouver le témoignage sur le site : www.diploweb.com .

¹⁰ A l'exception du patrimoine du Président de la République qui doit être publié au journal officiel, le patrimoine des autres hommes politiques fait l'objet d'une déclaration, mais celle-ci n'est pas rendue publique.

(20.5% des inscrits). Les scores respectifs de Chirac, Le Pen et Jospin étant de 13.8, 11.7, 11.2% des inscrits (19.9, 16.9, et 16.2% des votants). Les cas de figure les plus aberrants ont été légion : nombre de ceux qui, ayant choisi de voter Le Pen au premier tour, se réservant de voter pour Jospin au second, ont finalement choisi de voter Chirac. Comprenez qui peut !

Une partie de nos concitoyens utilisent depuis des années le vote non pour ce qu'il est mais pour ce qu'il représente ; il n'est plus le choix d'une politique mais l'expression de la seule protestation ou sanction. Les citoyens se donnent ainsi le droit de protester, mais plus celui de choisir parce que le politique est désormais totalement dévalué à leurs yeux ; les candidats ne sont plus crédibles.

Le scrutin relève désormais, pour partie, de l'imaginaire et devient une sorte de jacquerie des urnes. Ainsi le « Non » au dernier référendum n'était-il pas, reconnaissent nombre de ses partisans, un « Non » à l'Europe mais un « Non » à Chirac et Raffarin. Le pays s'est retrouvé en train de jouer un sketch de Coluche qui n'était que la reprise de l'interview de Georges Marchais par Jean-Pierre Elkabach :

- Mais Monsieur Marchais, ce n'est pas ma question

- Oui mais c'est ma réponse !

On connaît la suite ; L. Fabius, soucieux de rassembler derrière lui les opposants, pour tenter de se donner une stature de présidentiable, défendit l'existence d'un plan B qui se révéla n'être qu'un plan Blair. Depuis lors, l'Europe est donc en panne, marginalisée au moment où les problèmes internationaux sont cruciaux et nous souffrons désormais non pas de trop d'Europe mais de pas assez d'Europe, et si l'Europe n'était pas là pour contraindre nos dirigeants à limiter le déficit, la France serait dans une situation comparable à celle que vient de connaître l'Argentine !

Une société de castes

[Retour à la table des matières](#)

Le point le plus grave de la dérive actuelle est le retour, derrière un habillage démocratique, à une société de castes.

Dans les deux *Démocraties* ¹¹ Tocqueville oppose terme à terme les sociétés démocratiques aux sociétés aristocratiques - qu'il connaît bien de par sa tradition familiale – qui sont des sociétés de castes, car tel est le terme qu'il emploie. Dans ces sociétés les solidarités sont horizontales ; les membres des différentes castes semblent appartenir à des humanités différentes : Madame de Sévigné, écrit-il, avait bien l'impression d'appartenir à une humanité distincte de celle du peuple de Rennes, révolté contre les impôts, dont certains seraient pendus ou écartelés, et il ajoute : « *On aurait tort de croire que Mme de Sévigné, qui traçait ces lignes, fût une créature égoïste et barbare: elle aimait avec passion ses enfants et se montrait fort sensible aux chagrins de ses amis. [...] Mais Mme de Sévigné ne concevait pas clairement ce que c'était que de souffrir quand on n'était pas gentilhomme* ».

Depuis trente ans les dérives de notre démocratie - qui vantait, hier, l'élitisme républicain - vers un système de castes se sont multipliées à

¹¹ Les deux textes de Tocqueville, publiés en 1835 et 1840, portent le même titre : *De la démocratie en Amérique* ; ce ne sont pourtant pas deux parties d'une même œuvre, mais plutôt deux éléments d'un diptyque. On emploie désormais les termes de Première et de Seconde *Démocratie*. La première *Démocratie* est consacrée à l'analyse des institutions américaines, à l'avenir de l'Union et à une réflexion sur les avantages et inconvénients de la démocratie et de sa possible introduction en Europe. La seconde *Démocratie* est un ouvrage beaucoup plus complexe, établi sur une démarche hypothético-déductive grâce à laquelle Tocqueville déduit du concept même de démocratie, appliqué à telle ou telle société, comment celle-ci évoluera, à quels problèmes elle sera confrontée. Travail beaucoup plus abstrait que le premier, beaucoup trop abstrait ont pensé beaucoup, au nombre desquels Raymond Aron. Ce texte est en fait beaucoup plus profond que le premier.

un point tel qu'un ministre n'a pas songé un seul instant que son désir d'être logé aux frais de la République dans un logement de 600m² - pour un loyer mensuel de 14000 euros - pût poser problème, au moment même où nombre de nos concitoyens sont sans domicile ou mal logés, avant d'être expulsés lorsque leur travail, à temps partiel non choisi, ne leur permet plus de régler leur propriétaire. L'opinion publique n'admet plus vraiment un système dans lequel la même caste occupe tous les pouvoirs, dispose de parachutes dorés où de « frais de bouche » défiant l'imagination.

Pendant son voyage aux États-Unis, Tocqueville a été frappé par la mobilité sociale de la société américaine qui correspondait si bien au désir de Figaro : voir les droits du mérite prendre le pas sur ceux de la naissance, autrement dit, voir la société démocratique remplacer la société aristocratique.

La III^e, la IV^e et le début de la V^e République ont, sur ce point précis, rempli leur mission et permis une mobilité et un brassage social qui, pour ne pas être aussi important qu'aux États-Unis, existait cependant véritablement. Jean Gandois, né en 1930, était d'origine modeste ce qui ne l'empêcha pas de devenir élève de l'X puis patron du CNPF de 1994 à 1997. Comme lui et beaucoup d'autres, Claude Bébéar, fils d'instituteurs, né en 1935, eut une carrière comparable et s'éleva aux plus hauts postes après avoir été également élève de l'X. Le témoignage donné par celui-ci, en janvier 2006, dans un rapport rédigé pour l'institut Montaigne : « *Ouvrir les grandes écoles* », mérite qu'on s'y intéresse :

« Aujourd'hui, l'accès aux plus hauts postes de l'entreprise est trop souvent marqué par les multiples discriminations qui jalonnent depuis l'école maternelle le parcours des prétendants.

J'observe que les dirigeants d'entreprise de ma génération étaient

issus dans leur majorité de milieux modestes, à dominante provinciale et devaient leur réussite d'abord à l'école. Ils reflétaient dans leur jeunesse, à quelques distorsions près la diversité de la société française.

Ainsi, quand j'étais élève à l'École Polytechnique, il y avait certes, quelques représentants de grandes lignées industrielles, déjà de nombreux fils d'instituteurs (dont j'étais !) mais aussi des enfants d'ouvriers, d'employés, également des Français musulmans d'Algérie admis par la voie normale.

Aujourd'hui, nos grandes écoles, en particulier les plus prestigieuses, ne reflètent aucunement la diversité de la société française. Elles se privent ainsi de nombreux talents. [...] Leur mode de recrutement reproduit en les amplifiant les dysfonctionnements de notre système scolaire sans jamais pouvoir corriger ces inégalités »...

Le jugement de Claude Bébéar mérite d'être nuancé, le brassage social était bien moindre qu'il ne l'indique, on le verra ci-dessous ; mais il avait l'avantage d'être réel et significatif.

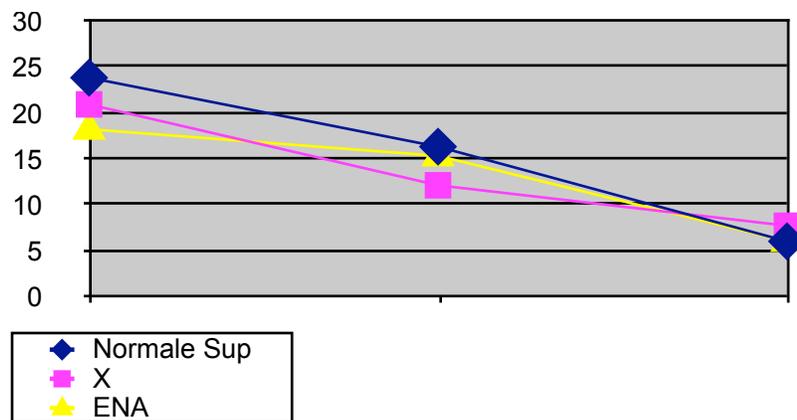
L'existence des grandes écoles les plus prestigieuses et la création de l'ENA, voulue par Michel Debré au sortir de la guerre, n'est pas à remettre en cause, même si les pays les plus avancés, notamment les États-Unis avec lesquels nous sommes loin de pouvoir rivaliser, s'en remettent à une formation assurée par les universités auxquelles on donne les moyens financiers nécessaires à leur bon fonctionnement. Depuis les années 1970, la formation des « élites » connaît en France une dérive inacceptable pour une société démocratique. D'année en année, la caste du Tout-État - constituée des membres du sérail, « fils d'archevêques » sortis de l'ENA, l'X, Normale-Sup, Centrale, les Ponts et depuis peu de HEC (ou Sup de Co) - monopolise tous les lieux du pouvoir et de la finance.

En septembre 1990 François Furet, ancien communiste et ancien conseiller d'Edgar Faure au ministère de l'Éducation nationale, soulignait, en aparté, les mérites du système en vigueur aux États-Unis ¹² : les études y sont payantes – et d'un coût élevé – mais il existe un généreux système de bourses. En France, à l'inverse, la scolarité dans l'enseignement supérieur est gratuite et les écoles les plus prestigieuses

¹² Les 11 et 12 septembre 1990, F. Furet était, directeur scientifique du colloque de Saint-Lô : « *L'actualité de Tocqueville* », dont j'étais le coorganisateur avec Françoise Mélonio.

ses, désormais pratiquement réservées, *de facto*, aux enfants des classes les plus aisées, sont les seuls établissements d'enseignement supérieur à disposer de budgets conséquents. Aujourd'hui les grandes écoles disposent de 30% du budget de l'enseignement supérieur alors qu'elles ne scolarisent que 4% des étudiants, c'est bien là encore une pratique de caste et non pas une pratique démocratique !

Le graphique ci-dessous, construit à partir de données, empruntées à la *Revue française de sociologie* ¹³, est bien que malheureusement beaucoup trop incomplet, révélateur de la dérive du système.



Le pouvoir réel des membres de cette Nomenklatura constitue d'autant plus un privilège de caste - et non le bénéfice légitime d'un élitisme républicain - que ceux qui en disposent bénéficient d'une impunité, irresponsabilité complètes. Ainsi, le corps prestigieux de l'inspection des finances a-t-il permis à un certain nombre de brillantissimes cerveaux de s'illustrer par des échecs retentissants dont l'ensemble des contribuables a dû payer la facture [Haberer au Crédit Lyonnais, Messier, Bon, Pierre Bilger chez Alstom...]

Une nouvelle aristocratie

¹³ Numéro de juillet-septembre 2005 / C. Thélot & M. Euriat. Ces données ont été reprises par Éric Keslassy dans *Démocratie et égalité*, aux éditions Bréal. E. Keslassy est co-auteur avec moi du livre : *Alexis de Tocqueville, textes économiques, anthologie critique*, Pocket/Agora, 2004 ; il est également l'un des co-auteurs du rapport de l'institut Montaigne dont il a été question plus haut.

[Retour à la table des matières](#)

Dans la seconde *Démocratie*, Tocqueville envisageait la possible naissance d'une nouvelle aristocratie, sans pitié, beaucoup plus inhumaine que celle de l'Ancien Régime :

« L'aristocratie que fonde le négoce ne se fixe presque jamais au milieu de la population industrielle qu'elle dirige; son but n'est point de gouverner celle-ci, mais de s'en servir.[...] L'aristocratie manufacturière de nos jours, après avoir appauvri et abruti les hommes dont elle se sert, les livre en temps de crise à la charité publique pour les nourrir. [...] Cette aristocratie [...] est une des plus dures qui aient paru sur la terre. [...] C'est de ce côté que les amis de la démocratie doivent sans cesse tourner avec inquiétude leurs regards; car, si jamais l'inégalité permanente des conditions et l'aristocratie pénètrent de nouveau dans le monde, on peut prédire qu'elles y entreront par cette porte » ¹⁴.

Ce texte qui annonçait la naissance de l'aristocratie des maîtres de forges de la seconde moitié du XIXe siècle, demeure d'une étonnante actualité à l'époque des grandes multinationales et de la mondialisation. Cette nouvelle aristocratie d'État constitue une caste, comme le souligne Jacques Antoine Kosciusko-Morizet, lui-même polytechnicien et membre d'une famille de polytechniciens dans un livre au titre

¹⁴ Seconde *Démocratie*, 1840, 2^e partie, ch. 20.

lumineux : *La mafia polytechnicienne*¹⁵, où il décrit les mécanismes que Bourdieu analyse dans *La reproduction*. Mais la société française qui, à la sortie de la guerre faisait une place aux *boursiers* et aux *héritiers*, n'admet plus désormais que ces derniers dans la Nomenklatura du Tout-État. Bien d'autres fléaux mettent notre démocratie en péril, non seulement la constitution d'une oligarchie, conséquence immédiate de ce qui précède, mais encore le cumul et la réitération illimitée des mandats, l'inflation législative, et la dérive des médias.

***Les dérives : prébendes et sinécures, cumul
et renouvellement des mandats, inflation législative***

[Retour à la table des matières](#)

Le système mis en place aboutit naturellement, puisque le premier – et souvent le seul – *titre de noblesse* de « l'aristocratie » ainsi constituée est son pouvoir financier, à la mise en place d'un système oligarchique. Le fait n'est pas nouveau, il remonte essentiellement au second Empire ; le pouvoir ayant besoin d'argent distribua de vrais-faux

¹⁵ Le Seuil, 1973 : « La France est fière de son École polytechnique : elle y reconnaît l'image rassurante du mérite récompensé, folklorique des défilés du 14 juillet, technique de l'ingénieur, dynamique du jeune cadre, solennelle du ministre au P.D.G. et même progressiste de l'émancipation féminine. Pourtant, derrière le mythe trop flatteur du superman scientifique, la réalité est moins brillante : un recrutement qui est le reflet inversé de la population, un enseignement inadapté, un monopole d'accès aux grands corps techniques de l'État, des chapelles qui font de l'administration et de l'industrie le champ clos d'une guerre de religion permanente. Faut-il donc supprimer Polytechnique ? Au-delà du système français de cooptation des "élites" et des penchants technocratiques de certains hommes politiques, c'est une certaine forme de société qui est mise en cause dans ce brillant pamphlet ». (4^e de couverture). De nombreux ouvrages ont été publiés sur ce thème ou des thèmes proches, le lecteur pourra se reporter, par exemple à Pierre Bourdieu : *La noblesse d'État*, *Grandes écoles et esprit de corps*, Ghislaine Ottenheimer, *Les intouchables*, *Grandeur et décadence d'une caste : l'inspection des finances*, A. Wickham et Sophie Coignard : *La Nomenklatura française* et : *L'Omerta française*...mais la liste est loin d'être exhaustive.

titres de noblesse à ceux qui étaient en passe de le servir : les banquiers et les grands industriels !

Sous la Ve République, et de plus en plus au fil des années qui passent depuis la fin des années Pompidou, le pouvoir distribue prébendes et sinécures à ses affidés : « *La pratique [faite de la Constitution, depuis 1958] a consisté à laisser le président de la République décider de la totalité des nominations aux emplois publics. Mieux encore, en 1985, un décret étendait la liste des emplois de direction dans les établissements publics, entreprises publiques, et sociétés nationale, pourvus en conseil des ministres avec la signature du président de la République* ¹⁶», écrit Aranud Montebourg ; suit une liste de sept pages de fonctions et directions auxquelles le président place les siens, sa clientèle ¹⁷ !

Le cumul et le renouvellement des mandats constituent une distorsion absolue de la démocratie véritable. Le cumul pervertit la démocratie en donnant à un seul élu un pouvoir quantitativement et qualitativement disproportionné. Le citoyen se retrouve désormais, comme le vilain d'autrefois face à son seigneur, d'autant plus démuni que celui-ci détient tous les pouvoirs. La démocratie réelle d'un pays est inversement proportionnelle au cumul des mandats ; elle repose également sur la circulation, la mobilité des mandats ; plus ceux-ci sont renouvelés aux mêmes élus, moins la démocratie concrète existe *de facto*. S'il semble difficile de refuser aux citoyens le droit de confirmer le man-

¹⁶ In : *La Machine à trahir*, pp. 193-194.

¹⁷ « Édouard Balladur, durant les années où il fut président de la société du Tunnel du Mont Blanc, de 1968 à 1980, bénéficiait à ce titre d'une suite (royale) dans le plus somptueux hôtel de Chamonix et d'un chalet situé au lieu dit "Les Peclez". [...] Lorsque Balladur devint premier ministre (1993 - 1995), il se récupéra le chalet de fonction pour lui-même et en devint propriétaire à la barbe des actionnaires de la société. Il le fit aménager, aux frais des contribuables, en luxueuse résidence secondaire... Il est évident que le président de la société, secrétaire général adjoint à l'Élysée (dès 1969 et 1973 - 1974) et PDG de la Société Générale Informatique (à partir de 1977), n'avait guère le temps de se préoccuper du tunnel. Dans bien des colonnes, le RdM rappelle qu'il s'agit là de violations caractérisées de la Constitution Française » ! (<http://www.reveil-des-marmottes.net/>)

dat de l'élus avec lequel ils se sentent en prise directe : maire, conseiller général, sénateur, député, il en va autrement en ce qui concerne les responsables de l'exécutif d'une assemblée départementale ou régionale : la démocratie suppose que ces fonctions ne soient pas exercées par les mêmes pendant des décennies reconstituant ainsi de nouvelles féodalités.

L'inflation législative représente, comme l'avait prévu Tocqueville, une dérive importante et naturelle, une sorte de « maladie infantile » de la démocratie française qui se trouve renforcée par la pratique politique du pouvoir en place qui, aujourd'hui, comme à la fin de l'Ancien Régime associe : « *une règle rigide [à] une pratique molle* »¹⁸. Notre tradition veut que nous remplacions une loi jugée trop laxiste (essentiellement dans son application et non dans ses principes) par une loi plus sévère encore qui ne sera pas plus appliquée que la précédente. Nos élus pensent sans doute justifier ainsi leur traitement en légiférant à tous propos au lieu d'exiger une application juste et rigoureuse de l'arsenal existant, quitte à le compléter par des dispositions d'ordre réglementaire¹⁹.

Depuis des décennies, la pratique législative relève plus de l'anarchie et de l'aléatoire que de la raison. La possibilité d'application de lois votées peut être retardée, pendant des mois, voire des années, par

¹⁸ In *L'Ancien Régime et la Révolution*, L. II, ch. 6.

¹⁹ La question du voile « islamique » dans les écoles a donné une illustration déplorable de ce fait : une attitude déterminée aurait suffi si elle avait été adoptée dès le début, voire en procédant par voie réglementaire. Malheureusement le premier proviseur qui a fait preuve de rigueur dans cette affaire a été aussitôt désavoué par son ministre (Lionel Jospin). L'affaire a traîné ensuite pendant dix ans et mobilisé l'énergie du pays qui avait mieux à faire. D'une manière générale les dérives actuelles du système scolaire en matière d'autorité sont dues à une pratique continue de tous les ministères successifs, de droite comme de gauche, qui ont favorisé la remise en cause de toute forme d'autorité depuis plus de trente ans.

les décrets d'application ²⁰. Certaines lois jugées urgentes trouvent leur application imminente (par exemple, la loi Sarkozy permettant d'exempter de droits de succession la donation de 30000 euros par enfant) ; d'autres présentées comme tout aussi nécessaires devant attendre deux ans avant d'être appliquées (par exemple, l'autre projet de loi du même Sarkozy portant sur l'urgence et la nécessité des changer les plaques d'immatriculation des voitures) ! Le ministre de l'intérieur décide en outre, un matin, du transfert de 18000 kilomètres de routes nationales aux Régions sans avoir établi de concertation avec celles-ci. Cet exemple est caractéristique d'une pratique habituelle, et fort peu démocratique, du pouvoir, sous la Ve République ²¹.

Depuis quatre ans, le poids de l'UMP, qui dispose - à elle seule - de la majorité absolue, a aggravé cette dérive naturelle à la multiplication de textes législatifs (lois ou amendements) inutiles, incongrus ou dangereux. L'Assemblée est allée jusqu'à voter un texte sur la nécessaire tarification de la pratique des promenades en raquettes en montagne ²² !!! Le président du groupe, Bernard Accoyer a défendu un amendement bien discuté et discutable sur la reconnaissance du droit à exercer pour les psychothérapeutes et les psychanalystes. L'article de loi portant sur les bienfaits de la colonisation était si mal venu ²³ qu'il a fallu le retirer et que le Président a dû demander à ses élus de cesser de faire voter des lois et amendements qui entravaient sérieusement la vie politique du pays. Quant au dernier projet de loi sur le CPE, il a

²⁰ En cette occasion le lobby conservateur se montra si actif et efficace à retarder l'application de la loi Neuwirth, votée en décembre 1967, qu'il aboutit au vote de la loi Veil, autorisant l'interruption volontaire de grossesse, en 1975 !

²¹ Cette pratique a été constante, que le pouvoir soit aux mains de la droite, de la gauche ou du centre.

²² Comme si la représentation nationale avait à légiférer sur cette question qui ne dépend, pour tout individu sensé, que de la décision du conseil municipal des stations en question !

²³ L'agitation autour de cette affaire a également bloqué la ratification d'un traité d'amitié avec l'Algérie auquel tenait le pouvoir.

plongé le pays, pendant deux mois, dans une crise dont il fallait faire l'économie.

La dérive médiatique

[Retour à la table des matières](#)

Dans *La démocratie*, Tocqueville considère que la liberté de la presse comme absolument nécessaire à garantir la vie démocratique ; c'est là une condition nécessaire, mais en aucun cas une condition suffisante au maintien de la démocratie. Comme la majorité, le pouvoir ou l'opinion publique, la presse peut errer et devenir propagande liberticide.

Aujourd'hui, plus que jamais, la presse – tous médias confondus - est le seul pouvoir sans contre pouvoir. Elle est désormais l'objet de toutes les convoitises des groupes financiers qui entendent avoir barre sur le pouvoir. Cette dérive a désormais pris de telles dimensions, en France, lors de l'élection présidentielle de 2002, aux États-Unis avec la seconde guerre d'Irak ou dans l'Italie de Berlusconi que nous sommes fondés à nous demander si la presse et l'ensemble des médias ne seraient pas devenus, aujourd'hui, un remède pire que le mal, si l'information ne cède pas trop souvent le pas à la propagande.

La pratique de l'investigation laisse désormais place à ce que Bourdieu appelle la « *circulation circulaire de l'information* », pratique aberrante et dangereuse qui a joué un rôle considérable dans les dérives des affaires d'Outreau ou de Toulouse ²⁴ ; mais gare à qui entend dénoncer ces perversions, la répression est féroce ²⁵. Ce qui fai-

²⁴ Ces « sorties de route », ont tendance à devenir le lot commun et non plus l'exception, dans la vie civile (Outreau), comme dans la vie politique (affaire des prostituées de Toulouse et mise en cause de notables).

²⁵ Il existe une véritable *Omerta* journalistique ; un exemple : Philippe Lefait ayant à la fin de son journal télévisé dit l'intérêt du livre de Bourdieu : *Sur la télévision*, il a été aussitôt « mis au placard » et anime désormais une émission littéraire sur France 2 ... à 1h15 du matin !

sait la grandeur et la relative noblesse de la presse : l'investigation et l'enquête objective, à charge et à décharge, tend à disparaître et laisse trop souvent la place soit à la simple délation, soit au journalisme de complaisance, de déférence ²⁶, jusqu'au jour où ceux qui ont partagé avec les tenants du pouvoir les mêmes avions, les mêmes hôtels, les mêmes maîtresses, livrent à la vindicte populaire le lion est devenu trop vieux ²⁷. La presse et les partis politiques ont grand tort d'oublier, ou de feindre d'oublier, que les médias sont en grande partie responsables de la situation déplorable de la vie politique française actuelle. Ce sont eux qui ont réalisé le premier coup d'État médiatique, en avril 2002 ; grâce à une préparation d'artillerie qui a duré une année durant laquelle chaque journal télévisé de TF1 et de France 2 commençait - midi et soir - par des voitures qui brûlaient. On connaît le résultat !

Sans ces manœuvres médiatiques douteuses, J. Chirac aurait peut-être été élu, mais autrement. La signification et la réalité politiques auraient été différentes et la situation actuelle moins dramatique !

²⁶ - Bourdieu : *Sur la télévision*, Halimi : *Les nouveaux chiens de garde*.

²⁷ Franz Olivier Giesbert : *La Tragédie du président : Scènes de la vie politique (1986-2006)*

La situation actuelle

[Retour à la table des matières](#)

Il est toujours bien maladroit d'anticiper sur l'avenir ; n'est pas prophète qui veut ! La situation actuelle présente des similitudes avec l'état de crise de la société française à la veille de 1789 et de 1848, mais n'en tirons pas de conclusions abusives : l'Histoire ne se répète pas, mais sa lecture peut donner à réfléchir. A la veille de 1789, l'État était démuné de ressources, comme aujourd'hui, alors que le pays n'avait, contrairement à l'opinion générale, jamais été si riche, même si les paysans qui représentaient 80% de la population étaient, pour une part, affamés, chargés de dettes et d'impôts.

Mais la situation présente est peut-être plus proche encore de 1848, lorsque la grande bourgeoisie d'affaires, qui avait retiré tous les profits des vingt années antérieures, se refusait à toute forme d'amélioration de la situation des classes populaires au moment où surgissait un fléau nouveau : le paupérisme. Trois semaines avant que n'éclate la révolution, Tocqueville annonçait à la Chambre que faute de se réformer, le pouvoir - miné par les affaires de corruption et l'égoïsme de la classe dirigeante - courait à la catastrophe.

II - Les causes profondes ou comment en sommes-nous arrivés là

L'attitude ambivalente des Français vis-à-vis de la démocratie

[Retour à la table des matières](#)

Les Français sont fort sourcilleux quant à leur sens de la démocratie et leur républicanisme alors qu'ils font naturellement preuve de bonapartisme, et sont régulièrement en quête d'un homme fort et providentiel, militaire ou proche de l'armée : Napoléon Ier, Napoléon III, Pétain, de Gaulle ²⁸. Une telle conception implique nécessairement un État centralisé et une concentration des pouvoirs. Du consulat de Bonaparte en 1799 à l'élection du 21 avril 2002, nos compatriotes ont quasiment toujours été prêts à abandonner - au profit d'un État fort - une part de liberté pour peu qu'ils puissent obtenir, soit une plus grande égalité, soit la garantie - vraie ou fausse- d'une plus grande sécurité ! Les plus âgés d'entre nous ont connu, dans les années 55-60, d'anciens combattants de 1914 qui affirmaient : « *Ce qu'il nous faudrait, c'est un bon dictateur* » ; comme si le concept n'était pas antinomique ! Ils n'étaient pourtant pas partisans d'une extrême droite fascisante et liberticide ; ce qu'ils attendaient, comme la France quasi entière, c'était quelqu'un comme de Gaulle - voire de Gaulle lui-même - qui sortirait le pays des guerres coloniales et garantirait l'autorité de l'État comme il avait restauré les libertés fondamentales en 1945. Pour une majorité de Français le strict respect des formes démocratiques importe moins que le résultat de l'action du gouvernement.

²⁸ Ainsi, Dominique de Villepin se présentait-il, en arrivant au gouvernement - comme Georges Bush - mais en un style différent et beaucoup plus aristocratique - comme un chef de guerre.

L'évolution du contrat social depuis la libération

[Retour à la table des matières](#)

À la libération, le gouvernement provisoire de la République française établit, sous l'autorité de de Gaulle, un contrat social renouvelé qui sera prolongé sous la IV^e République. Ce contrat garantit les congés payés acquis en 1936, accorde le droit de vote aux femmes, la sécurité sociale et le système des retraites. L'État met en place l'ENA pour former les cadres politiques et administratifs dont le pays et la fonction publique ont besoin. Le pays s'engage dans une voie européenne, sous l'influence des grands européens : Jean Monnet, Spaak, de Gasperi, ce qui permet un redémarrage économique et industriel d'une Europe pacifiée. La mise en place de la CECA accorde une importance particulière à l'utilisation et au développement des ressources de charbon et d'acier permet d'accorder des salaires significatifs aux mineurs, aux ouvriers des hauts fourneaux et de la métallurgie. La fonction publique obtient des garanties de salaires et les petits commerçants, qui assurent la distribution, ont, pour l'heure, des revenus assez confortables, mais la question coloniale empoisonne la vie politique française.

La décolonisation ratée

Depuis le 8 mai 1945, victoire sur l'Allemagne, mais aussi début de la sanglante répression française dans le Constantinois, la France se montre incapable de résoudre la question de la décolonisation. La guerre d'Indochine n'aurait jamais dû éclater après l'accord signé avec Ho Chi Minh par Jean Sainteny, délégué général de la France en Indochine, et Leclerc. L'armée française vaincue à Dien Bien Phu le 7 mai 1954, les accords de Genève signés le 7 mai, aussitôt la guerre d'Algérie éclate, le 1^{er} novembre de la même année.

C'est l'enlèvement de la politique française qui permet à de Gaulle de revenir au pouvoir avec le 13 mai 1958 ²⁹. Dans cette affaire de décolonisation ratée, la classe politique entière, tous partis politiques confondus ³⁰, porte une très lourde responsabilité : obnubilée par la restauration de l'empire colonial français, elle n'a pas voulu voir la situation en face et a refusé d'admettre l'évolution réelle du monde.

Entre de Gaulle et les Français un contrat de type quasi monarchique

[Retour à la table des matières](#)

²⁹ Il faudra un jour écrire l'histoire globale de notre décolonisation ratée. Dans cette affaire il conviendrait de dire : « Tous coupables », la classe dirigeante, les militaires, les responsables politiques, à de très rares exceptions près (comme Mendès-France). De Gaulle a réussi à mettre fin aux guerres coloniales, lui en accorder le seul mérite relèverait de la naïveté, ne les avait-il pas commencées ? Il n'est pas seul en cause, mais il entendait, comme la classe dirigeante, restaurer l'empire colonial qui nous avait permis de figurer auprès des alliés lors de la victoire. C'était oublier que l'empire était mort, même si la vulgate idéologique continuait d'en vanter les mérites, ce qui valut aux colonisateurs et aux colonisés tant de sang versé inutilement. Dans ces circonstances la démocratie française développa un terrorisme idéologique dont Tocqueville avait démonté le mécanisme dès 1840 : il est impossible de venir à bout d'une opinion fautive lorsqu'elle s'est emparée de l'esprit du plus grand nombre. *« Ceux qui avaient d'abord repoussé [une idée] comme fautive finissent par la recevoir comme générale, et ceux qui continuent de la combattre du fond de leur cœur n'en font rien voir ; ils ont bien soin de ne point s'engager dans une lutte dangereuse et inutile. Le phénomène de pesanteur sociologique va encore plus loin. Il arrive qu'une idée morte, parce que personne n'y croit plus véritablement – la reconstitution de l'empire colonial français - continue d'occuper le terrain idéologique : « Il arrive quelques fois que le temps, les événements ou l'effort individuel et solitaire des intelligences finissent par ébranler ou par détruire peu à peu une croyance sans qu'il n'en paraisse rien au dehors ».*

³⁰ Le parti communiste français vante toujours son combat pour la décolonisation, oubliant qu'il participait au gouvernement de général de Gaulle qui ordonna la répression massive et sanglante du Constantinois à partir du 8 mai 1945, et qu'il a voté les pouvoirs spéciaux à G. Mollet le 12 mars 1956.

Le lien qui allait s'établir alors entre de Gaulle et les Français revêtir pendant onze ans allait un aspect tout à fait particulier. Tous les mercredis, *Le Canard enchaîné* présentait la chronique de *La Cour*. Il est vrai que la Ve République avait tout d'une monarchie élective et ressemblait plus à une monarchie constitutionnelle qu'à une République parlementaire. Pour de Gaulle le parlement de la IVe République était responsable de tous les maux passés, aussi, la Constitution élaborée par Michel Debré renforce-t-elle les pouvoirs de l'exécutif : pleins pouvoirs (article 13), article 49-3 (qui permet de considérer qu'une loi est acquise, même sans vote du parlement), recours au referendum/plébiscite, contrôle de la télévision et de la radio. Le référendum constitutionnel du 2 janvier 1962, instaurant l'élection du président au suffrage universel direct, renforce encore cette hypertrophie de l'exécutif. De Gaulle instaure en outre, avec le consentement implicite des Français, une lecture particulière de la Constitution que ses successeurs maintiendront après lui. Il considère que la diplomatie et l'armée relèvent constituent un *domaine réservé*, lecture abusive qui confère au président de la République le droit de décider aussi bien des choix

stratégiques ³¹ de la France que de sa diplomatie. C'est là le fait du prince qui juge seul de l'opportunité ou non, pour son gouvernement, de faire une communication aux représentants de la Nation ou d'entendre leur avis sur la situation du moment. Cette conception surprenante ne provoque cependant pas de contestation majeure car il existe entre de Gaulle et les Français un véritable contrat de type monarchique : lorsque de Gaulle a dit ou commandé quelque chose...la nation se soumet, de même qu'il se soumet, lui, au verdict du suffrage populaire, ce en quoi il prouve qu'il est aussi un authentique républicain respectant les voies de la démocratie.

Le tournant de 1969

³¹ Il y a là un véritable déni de démocratie qui s'est maintenu, voire aggravé avec J. Chirac, lorsqu'il a relancé les essais nucléaires dans le Pacifique, sans doute inutilement d'un point de vue technique, mais de façon bien dommageable pour notre diplomatie. Il a établi, avec l'état-major une nouvelle doctrine de dissuasion nucléaire française qui n'a fait l'objet d'aucune discussion, d'aucun vote à l'Assemblée. Le nucléaire représente – officiellement – 9% du budget des armées françaises.

La nouvelle stratégie choisie par Chirac sur proposition des nucléaristes a laissé de côté la dissuasion tous azimuts –c'est-à-dire tournée vers l'Est – de la force de frappe, doctrine désormais obsolète. En revanche ont été mis au point de nouveaux vecteurs embarqués sur nos sous-marins capables de lancer jusqu'à 12 charges nucléaires différentes – miniaturisées - capables d'atteindre un objectif à 8000 kilomètres...au Pakistan, par exemple.

Ce qui signifie que si les dirigeants d'un *État voyou* menacent nos intérêts, dans l'hexagone ou ailleurs, on peut leur envoyer un message fort ! Imaginons la suite... Qui oserait recourir à cette stratégie ? Que se passerait-il le lendemain dans une France où vivent cinq millions de Musulmans ? On peut certes tuer une mouche sur un carreau avec un fusil de chasse ; c'est une idée. La bombe atomique, même miniaturisée, n'est peut-être pas l'arme la plus appropriée pour dissuader des fanatiques, à la limite, à la limite fort contents de l'effet produit !

Ajoutons pour finir que les postulats successifs de notre état-major, en 1914 - avec la guerre rapide et de mouvement - en 1940 - avec l'invincibilité de la ligne Maginot et l'impossibilité (affirmée) du passage des Allemands par les Ardennes - en 1953-1954 - avec l'implantation à Dien Bien Phu pour battre le Viet Minh sur un terrain que nous avons choisi - peuvent nous laisser songeurs !

[Retour à la table des matières](#)

L'année 1969 marque un tournant capital dans l'histoire politique française : le 17 janvier Pompidou annonce qu'il sera candidat à la succession de de Gaulle : « *Tu quoque, fili !* ». Dès lors, la bourgeoisie n'a plus qu'une idée : changer de cheval. A ses yeux, le général devenait dangereux. N'avait-il pas tiré les leçons des événements de mai 1968 et décidé qu'il fallait moderniser les institutions et établir un nouveau contrat social. Il confie à Edgar Faure – qui s'adjoint la collaboration de F. Furet – la réforme de l'Université, il entreprend également de supprimer le Sénat. Cette noble assemblée, anachronique et peu démocratique (elle n'est pas élue au suffrage universel direct ³²), est le lieu du conservatisme le plus étroit ; ce que d'aucuns considèrent comme « sa sagesse » : n'a-t-elle pas refusé par trois fois le vote des femmes sous la IIIe République ?

De Gaulle entendait remplacer le Sénat par une seconde Chambre consultative, un vaste conseil économique et social composé d'élus locaux et d'hommes et des femmes choisis en raison de leurs compétences. Le projet soumis au referendum en avril 1969 prévoit donc, outre la création de ce Haut Conseil de la République, le renforcement du Plan, la Participation et la Régionalisation. Qui permettrait aux Collectivités locales de disposer d'un pouvoir élargi.

Un partie de la droite refuse ces projets jugés dangereux parce que porteurs de réformes importantes, à gauche, nombre de partisans de la modernisation de la vie politique sont intéressés mais ne vont pas jusqu'à sauter le pas, parce qu'ils sont dans l'opposition !

Jacques Chaban-Delmas :
vie et mort de la Nouvelle Société et du contrat social

[Retour à la table des matières](#)

³² Aux États-Unis, le Sénat est élu au suffrage universel direct depuis le vote du 17^e amendement, en 1912.

De Gaulle parti, Pompidou, élu à la présidence, nomme Jacques Chaban-Delmas premier ministre. Nous arrivons désormais au cœur du problème.

Le tournant capital de notre vie nationale remonte à cette période qui va du projet de réforme présenté par le referendum gaulliste d'avril 1969 au renvoi de Jacques Chaban-Delmas par Pompidou ³³. De Gaulle et Jacques Chaban-Delmas avaient compris que le monde nouveau qui se mettait en place exigeait de la France qu'elle instaure une forme nouvelle de contrat social évolutif, souple et adaptable, associant les forces vives de la Nation, travailleurs et entrepreneurs, collectivités locales et associations, et l'État qui devait jouer le rôle d'un organisateur, d'un catalyseur, De Gaulle avait senti l'urgente nécessité de se dégager du néo-pétainisme diffus qui, déjà, se remettait en place. Le projet de réforme gaulliste ayant échoué, Jacques Chaban-Delmas estima qu'il n'était pas possible de revenir en arrière et de gouverner la société comme avant, ni d'entretenir les mêmes rapports avec les forces vives de la nation. Il fallait donc renouveler le contrat social en se donnant les moyens de le réajuster constamment en instaurant une concertation et un dialogue permanents avec les partenaires sociaux qui constituent, au sein de la Nation, des corps intermédiaires ³⁴ jouant un rôle capital dans le bon fonctionnement de la démocratie. Sans eux, pas de vie démocratique authentique !

³³ Tous les analystes qui se penchent sur la crise qui vient de secouer le pays sentent confusément qu'elle est sans doute l'aboutissement de la pratique « à la hussarde » de Villepin, mais par delà cet épiphénomène, à l'élection volée de 2002 (encore qu'ils le disent et ne l'entrevoient qu'à peine pour beaucoup d'entre eux) ; quelques-uns seulement comprennent que le malaise est plus profond et remonte à loin : vingt ans, vingt-cinq ans, un peu plus ? Ils ne sauraient pas vraiment dire !

³⁴ C'est là une idée capitale que Tocqueville emprunte à son bisaïeul, Malesherbes, qui avait été, lui-même président de l'un de ces corps intermédiaires : la Cour des Aides, et avait, à ce titre, mené un combat frontal contre l'absolutisme de Louis XV. Le roi supprima cette institution, envoyant en exil, sur leurs terres, le principaux membres de cette Cour, au premier rang desquels Malesherbes.

Le projet de nouvelle société est le fruit de la réflexion menée par Jacques Chaban-Delmas, Jacques Delors et Simon Nora ³⁵. Ce dernier, ancien conseiller de Mendès-France, fut le rédacteur du remarquable discours sur la Nouvelle Société prononcé par Jacques Chaban-Delmas en septembre 1969. Le projet politique de la Nouvelle Société, qui mettait au premier plan la nécessaire concertation du patronat avec les salariés et les syndicats, se heurta à l'hostilité d'une large partie de la droite, révoltée à l'idée de cette Nouvelle Société plus juste, plus solidaire, plus humaine ³⁶.

Le 5 juillet 1972, Jacques Chaban-Delmas - qui a sollicité la confiance de l'Assemblée et obtenu le 17 mai 368 voix contre 96 - est contraint de démissionner sous la pression conjointe de la Bande des Quatre : Pompidou, P. Juillet, M.F. Garaud et J. Chirac qui va désormais s'acharner à défaire point par point toute l'œuvre de Jacques Chaban-Delmas ³⁷. Le dernier acte a été, voici quelques mois, la suppression définitive du plan. cette « *ardente nécessité* » du gaullisme réel. Alain Etchégoyen, dernier commissaire général de cette institution, dont Chirac s'est acharné à rogner les compétences à chacun de ses passages au pouvoir, n'avait-il pas jugé que la rétrocession des autoroutes devait être estimée à 26 milliards et non 14. Il fallait en finir, le Président décida donc que cette institution, si chère à de Gaulle, ne servait à rien ! *No comment* !

³⁵ Simon Nora, qui vient de mourir, fut le directeur de cabinet de Jacques Chaban-Delmas de 1969 à 1972, puis directeur général du [Groupe Hachette](#), directeur de l'[École nationale d'administration](#) entre [1982](#) et [1986](#) et membre fondateur du [Club Jean Moulin](#) et de la [Fondation Saint-Simon](#).

³⁶ Les derniers mots de cette phrase sont empruntés à l'hommage rendu à Jacques Chaban-Delmas par Raymond Forni à l'Assemblée nationale le 28 mars 2001. Raymond Forni, député socialiste, ajouta : « *[tout cela] fut son rêve, partagé avec enthousiasme par ceux qui l'accompagnaient dans cette démarche. Un idéal auquel, une vie durant, il ne renonça jamais. Il fut le plus grand président de l'Assemblée nationale que nous ayons eu* ».

³⁷ Le lecteur pourra consulter, entre autres, dans les *Mémoires pour demain*, de Jacques Chaban-Delmas, les pages 413-490 : *Les espérances blessées*.

À partir du renvoi de Jacques Chaban-Delmas, le monde politique français a pris l'autoroute à l'envers ; les syndicats vu leur audience et leur représentativité décliner ; n'était-ce pas là l'un des objectifs premiers de la clique qui avait fait congédier Chaban ? La méfiance a pris le pas sur la concertation qui n'a plus été qu'un vain mot. La gauche qui avait dénoncé « *le coup d'Etat permanent* » n'a guère été mieux inspirée, ni sous les deux septennats de Mitterrand (sauf sous le premier ministère Mauroy et surtout celui de Rocard), ni ensuite, lorsque Lionel Jospin est devenu premier ministre, le patron du MEDEF ³⁸ a été trop heureux de tirer argument de l'autoritarisme, bien réel, de Martine Aubry pour retirer son organisation des organismes de gestion paritaire ³⁹.

Le type de gestion des affaires et de pratique du politique inaugurées avec le renvoi de Jacques Chaban-Delmas est significatif et hautement calamiteux et déplorable ! Force est de constater que trois premiers ministres qui ont le plus et le mieux œuvré sous la Ve République, l'un de droite, l'autre de gauche et le troisième du centre : Jacques Chaban-Delmas, Michel Rocard et Raymond Barre, ont connu un sort comparable. Les deux premiers ont été renvoyés comme des laquais par un président appartenant à la même famille politique, alors même qu'ils avaient travaillé intelligemment, accordé une large place au dialogue social et à la concertation, réussissant ainsi à faire progresser l'esprit et les moyens de la réforme. Tous les deux bénéficiaient en outre d'une bonne image de marque politique et populaire qui devait leur assurer une éventuelle élection présidentielle ; tous deux furent victimes de la jalousie et de la vengeance du président en

³⁸ La bataille des 35 heures est l'exemple même du mauvais combat, caractéristique de la société française. Jean Gandois qui était à la tête du CNPF préféra se retirer sachant qu'il ne disposerait d'aucune marge de manœuvre entre les plus radicaux de son camp et Martine Aubry dont la rigidité allait servir de prétexte à Antoine Sellières, successeur de Gandois pour faire sortir le MEDEF de la gestion des organismes paritaires.

³⁹ Dans une intervention d'octobre 2000 : *États et corps intermédiaires : enjeux de la représentation*, Nicole Notat déplore l'autoritarisme de Martine Aubry qui réduit à rien la possibilité pour la CFDT de gérer véritablement la CNAM, dont elle était en charge, et qui a rejeté le projet de réforme de l'assurance chômage signé, la même année, par ce syndicat et le MEDEF.

place et de la trahison au sein de leur propre parti qui assura leur échec. Quant à Raymond Barre, lui aussi authentiquement démocrate, sage et honnête, il n'a jamais pu disposer des moyens de sa politique, son associé, président du RPR, étant particulièrement mal embouché. Raymond Barre a connu, lui aussi, la trahison (« *Mon Dieu, protégez-moi des mes amis...* »), et s'est vu contraint de recourir, trop souvent, au 49-3 dont il savait que c'est un artefact utile mais peu démocratique dont il ne faut pas user inutilement. Trois exemples hautement significatifs des dérives de la démocratie française depuis un peu plus de trente ans

La Ve République est donc désormais dans un état de crise profonde, le résultat des pratiques aberrantes et politiquement criminelles énoncées ci-dessus. Le pays se trouve désormais non seulement devant une rupture du contrat social - la thématique de la fracture sociale a été utilisée comme un leurre et n'a servi qu'à la prise du pouvoir – mais encore devant une crise politique et institutionnelle majeure. Un gouffre sépare désormais le Tout-État qui nous gouverne, des citoyens. Quel crédit peuvent-ils accorder à un ministre des affaires sociales ⁴⁰, réclamant à corps et à cris l'instauration d'un contrat social permanent et ajustable, au vu de l'ensemble des pratiques passées et plus encore présentes.

Maintenant il reste à proposer, pour être crédible, un certain nombre de réformes souhaitables permettant de restaurer une pratique politique authentiquement démocratique.

III - Que faire désormais ? Comment restaurer une démocratie authentique ?

⁴⁰ Je ne mets pas en cause ici la bonne foi du ministre lui-même, mais l'environnement politique qui est le sien, et la pratique du premier ministre dans les derniers événements, qui ont provoqué une crise inutile et évitable dont le pays n'avait pas besoin.



Jérôme Bosch : *L'escamoteur*

[Retour à la table des matières](#)

Les Français commencent à comprendre que le problème qui se pose à l'ensemble de notre société est d'une extrême gravité. Responsables, citoyens, hommes politiques, dirigeants d'entreprises, syndicalistes, salariés, tous sont conscients que l'élection présidentielle de 2007 marquera un tournant décisif pour le pays. Mais chacun comprend bien que celle-ci, seule, n'apportera rien si la société, les institutions et nous-mêmes, ne changeons pas radicalement nos pratiques. Nos concitoyens ont une conscience diffuse que, quel que soit le discours des politiques, des syndicats, de la presse, le processus actuel conduit à l'implosion de notre démocratie et à la faillite économique et sociale. L'inquiétude est bien présente, malgré les tentatives du pouvoir politique de jouer au jeu de bonneteau et d'escamoter la gravité de la situation à trente ans d'inconscience nous ont conduits les pouvoirs successifs.

Une partie des syndicats, à l'exception des quelques syndicats réformistes - au premier rang desquels la CFDT - renâclent toujours à admettre l'essentiel, c'est-à-dire le principe de réalité. Les principales chaînes de télévision multiplient les émissions « *stupéfiantes* » qui opèrent comme de véritables drogues, annihilant la capacité critique des téléspectateurs. Productions du lobby des Givaros de l'intellect, manipulateurs de la machine à décérébrer du Père Ubu, vendeurs d'espaces publicitaires, dont la mécanique tourne à plein régime dis-

pensant du rêve, des émissions de télé réalité dont les présentateurs ne sont pas sans évoquer, pour le naïf que je suis : « *les c... arrogants, bavards, très sûrs d'eux, agressifs, paranos, certainement pas géniaux* » qu'évoque Virginie Despentes ⁴¹.

Agir ou renoncer ?

[Retour à la table des matières](#)

Est-il encore possible d'espérer quelque chose de la société française qui est la nôtre, de choisir entre le volontarisme éthique du politique et le laisser-aller, l'acceptation du déclin irrémédiable ?

Le déclin est bien là, la société est figée, les mandarins et l'oligarchie constipée du patrimoine occupent le pouvoir et tiennent les finances ; « *l'élite* » est en pleine fixation au stade anal. Quel contraste entre la vitalité de la France au sortir de la guerre et la rigidité actuelle d'une société qui craint sa jeunesse, la spolie de son avenir. Nos jeunes les plus intéressants l'ont compris, ils s'expatrient. Essayons de comprendre !

Un triple discours sous-jacent occupe le tout Landerneau de « *l'élite* » et des médias : tout le problème proviendrait de la mauvaise formation dispensée à nos jeunes par le système éducatif, d'une part, de l'incapacité de ces jeunes à acquérir la mobilité nécessaire à l'adapta-

⁴¹ In *Le Monde*, 13.04.06 : *La cocaïne au quotidien - Virginie Despentes* : « *Cette drogue fait juste des cons arrogants* ». Bien évidemment nos rois de la télé sont innocents de telles turpitudes ; mais quel talent pour produire, non seulement les émissions de télé réalité qui ne sont pas sans évoquer la panse de brebis farcie, chère à Jacques Baudoin : « au début, j'ai cru que c'était de la merde, après j'ai regretté que ce n'en fût pas ! », mais encore toutes magnifiques émissions démagogiques dans lesquelles les rois de la provoc et « fouilleurs » professionnels élèvent le débat vers les cimes : « Michel Rocard, pour vous, est-ce que sucer c'est tromper ? » Arnaud Montebourg s'offusque aujourd'hui de ces pratiques auxquelles il a goûté hier...dont ne sont pas exemptes les émissions à prétention « littéraire » et « culturelle ».

tion au monde moderne, d'autre part, et enfin de l'allergie de la société française à toute réforme.

L'utilisation faite, par le patronat et les médias et le politique, du premier argument n'est-elle pas particulièrement inconvenante ? Ne répètent-ils pas, à l'envi que, désormais, les travailleurs auront à changer quinze fois de métier et de lieu de vie ? La formation n'a donc pas à être spécifique d'un métier précis, mais à développer une formation de base solide, permettant de s'adapter rapidement à un poste ou à un autre. Le Canada qui a accueilli depuis des décennies, nos jeunes, qui n'avaient pas trouvé de travail en France - parce que « mal formés » - ne s'y est pas trompé. Les patrons canadiens les ont trouvé, eux, bien formés, leur ont fait confiance, les ont employés, leur ont donné des responsabilités. Nos jeunes compatriotes font et feront donc leur carrière là-bas et ne sont pas prêts de revenir dans l'hexagone où on leur avait signifié qu'ils n'étaient pas intéressants !

Dans l'hexagone, au contraire, on refuse de leur faire confiance, ils sont contraints d'accepter de stages successifs peu ou pas payés ⁴², et parfois - trop souvent - la direction choisit de faire appel à un autre type de recrutement ⁴³.

Dans ces conditions, les plus courageux, les plus entreprenants, les plus intéressants de nos jeunes adultes ne trouvant pas de travail ou pas d'offres d'embauche décentes, correspondant à leur qualification, choisissent de s'expatrier, en Angleterre, en Amérique du Nord, en

⁴² Dans ma jeunesse, pendant les années 1950, les Français qui vivaient « aux colonies » déploraient la rigueur des temps nouveaux : « *Vous vous rendez compte, aujourd'hui, quand on veut un boy, il faut le payer !* » ; aujourd'hui les multinationales qui ont pignon sur rue, à Paris, par exemple, et réalisent des bénéfices qui, pour le profane, sont faramineux, embauchent jusqu'à 2/3 de stagiaires pour 1/3 de CDI, stagiaires qui sont payés royalement 300 euros par mois, avec lesquels ils doivent se loger et se nourrir !

⁴³ Dans ma Région de Basse-Normandie, bien des entreprises, par exemple à la COGEMA, qui gère le nucléaire dans le Cotentin, choisissent de recruter un nombre significatif de retraités de l'armée ; le fait n'est pas en soi condamnable, mais il est lourd de conséquences pour l'économie locale et l'avenir des jeunes du pays.

Australie. Ils donnent ainsi un démenti permanent à l'ineptie du discours ambiant relayé avec tant de complaisance par les médias. Ils ont quitté une France qui affirmait que pour eux c'était : « *No Future* ». Ils prouvent ainsi qu'ils sont mobiles et adaptables et que c'est notre société qui est figée !

Mais ceci étant précisé, la troisième question reste en suspens : la société française est-elle réformable ? D'où viennent les blocages principaux, puisque c'est eux qu'il s'agit de vaincre ?

De la réforme en France

[Retour à la table des matières](#)

Il serait vain de nier que la France se présente, au naturel, comme un pays qui, derrière ses apparences (pseudo)révolutionnaires, cache un conformisme étroit, se montre réticent aux nouveautés et se cabre devant les réformes. Sous la monarchie absolue, souligne Tocqueville, dès lors que les paysans ont pu quitter la campagne pour accéder à la bourgeoisie urbaine, ils n'ont eu de cesse que d'acheter des charges les exemptant de l'impôt. Ce sont leurs descendants qui vantent aujourd'hui à nos concitoyens les mérites de l'économie de marché et du libéralisme, eux qui, après avoir fait l'ENA, entendent vivre leur vie entière dans les palais de la République, nourris et pensionnés par l'État !

Il faut donc changer les mentalités, c'est la chose la plus difficile, une tâche quasiment impossible à accomplir sans agir fortement sur le cadre sociétal. Tocqueville nous fait part de sa surprise amusée lorsqu'il découvre en Pennsylvanie un ancien révolutionnaire de 1789 converti à l'économie de marché et à Dieu même, pourvu que cela aide au commerce : « *J'allai demander asile à la porte d'un riche planteur : c'était un Français, Il me fit asseoir auprès de son foyer, et nous nous mîmes à discuter librement. [...]*

Je fus donc étrangement surpris de l'entendre discuter le droit propriété comme aurait pu le faire un économiste, j'allais presque dire un

propriétaire ; il parla de la hiérarchie nécessaire que la fortune établit parmi les hommes, de l'obéissance à la loi établie, de l'influence des bonnes mœurs dans les républiques, et du secours que les idées religieuses prêtent à l'ordre et à la liberté : il lui arriva même de citer comme par mégarde, à l'appui d'une de ses opinions politiques, l'autorité de Jésus-Christ. J'admirais en l'écoutant l'imbécillité de la raison humaine... »

Réformer malgré tout

[Retour à la table des matières](#)

L'échec de la réforme Villepin concernant le CPE venant après les tentatives de réformes avortées de Juppé, Devacquet, et bien d'autres... ne prouve-t-elle pas l'absolue impossibilité de réformer notre pays ? La cause semble entendue, il est impossible d'imposer une réforme affirmait navré, ces jours derniers, l'économiste Élie Cohen : *la quasi-totalité des réformes que les gouvernements successifs ont voulu faire passer ont été refusées par le pays.*

Immédiatement se pose la question des syndicats qui s'opposent à toute réforme. Une majorité d'entre eux refuse effectivement les réformes de statut, de droit du travail et souvent les aménagements proposés par le pouvoir et/ou le patronat pour adapter l'économie aux nécessités du moment. Ces affirmations me semblent d'autant plus difficiles à nier que pendant toute ma modeste « carrière » d'enseignant je n'ai jamais vu les syndicats dire : « Non » ! Discours de gauche et pratique de droite estimions-nous entre collègues, le plus souvent à juste titre, et nous nous reconnaissons rarement dans les mots d'ordre et l'idéologie de syndicats dont nous étions membres cependant.

Mais revenons à l'argumentaire présenté précédemment : pour qu'il y ait réforme, il faut que les corps intermédiaires jouent leur rôle afin que se dégage un consensus. Lorsque Louis XIV abroge l'Édit de Nantes, il décide en monarque absolu, il ne lui serait pas venu à l'esprit d'employer le mot « réforme ». Considérons l'évolution politique et sociale de la France depuis l'éviction de Jacques Chaban-Delmas ; force est de constater que la droite n'a eu qu'une obsession : réduire à

la portion congrue l'influence des syndicats (le CPE interdisait *de facto* à tout jeune nouvellement embauché – jusqu'à 28 ans - de se syndiquer) ; la gauche, quant à elle, imposait plus souvent (avec Martine Aubry, par exemple) ses décisions qu'elle ne les négociait (avec Rocard) !

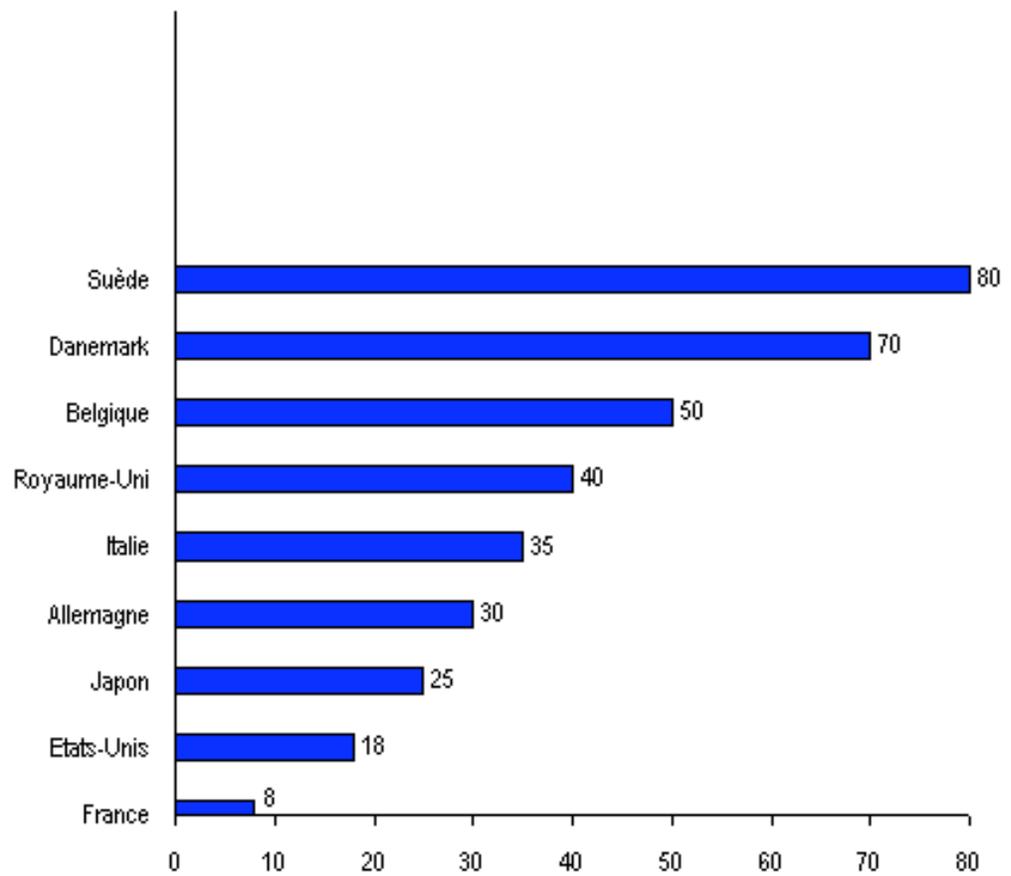
Penser, pour le pouvoir politique ou patronal, que la direction du pays ou de l'entreprise ira d'autant mieux que les syndicats seront moins importants relève de l'illusion, du non-sens. L'expérience prouve au contraire que moins les syndicats sont nombreux et représentatifs, plus forte est leur (seule) capacité de nuisance ⁴⁴. Les pays européens où le contrat social fonctionne le mieux, où le dialogue social est permanent et efficace, où le chômage est le moins important sont ceux où les syndiqués sont les plus nombreux.

Le pouvoir politique doit renoncer à la politique du chien crevé au fil de l'eau qui marqua la fin du ministère Jospin et une partie de celui de Raffarin : on lance une idée et on attend les retours : si l'opinion bouge, on retire le projet, sinon on continue. Il doit également renoncer aux stratégies d'affrontement comme celle de Villepin estimant qu'il suffisait de bousculer la société française, comme une fille qui n'attendait que cela, pour en finir, pour un temps au moins, avec les syndicats. Mieux vaut en revenir à la pratique de Mme Jourdain, la femme du *Bourgeois gentilhomme*, qui souhaitait un gendre auquel elle pourrait dire : « *Mettez-vous là, mon gendre, et dînez avec moi !* ». La pratique de la démocratie moderne repose sur la négociation et la discussion, même s'il appartient, ensuite, au pouvoir de décider !

Les pays qui réussissent le mieux en Europe aujourd'hui sont ceux où le contrat social est le plus solidement établi, où le dialogue social est le plus important, où les corps intermédiaires que sont les syndicats sont les mieux représentés et où, enfin, le chômage est le moins important ; qu'on en juge d'après les données suivantes :

⁴⁴ Dans les semaines écoulées, neuf aiguilleurs du ciel – qui bénéficient de conditions matérielles que bien des Français pourraient leur envier – ont pu, par leur seule grève, bloquer le trafic aérien de toute la France pendant deux jours !

Taux de syndicalisation dans les principaux pays développés ⁴⁵



⁴⁵ Source : <http://www.assemblee-nat.fr/>

Après l'éviction de Jacques Chaban-Delmas, la volonté patronale et gouvernementale visant à réduire l'importance et le rôle des syndicats a eu pour conséquence un effet pervers très grave : en cassant la représentativité des syndicats le pouvoir a supprimé *de facto* la possibilité de négociation avec un interlocuteur responsable.

Dans un article du *Monde* du 23 mars dernier, Dominique Dhombres rapportait les jugements convergents de Jacques Marseille et de François Chérèque, concernant la crise du CPE : « *On a trop souvent recours en France à la loi pour ce qui relève, en réalité, de la négociation entre partenaires sociaux. On en oublie, du coup, les corps intermédiaires, en particulier les syndicats. L'État veut tout faire. 'Il a détruit en France les corps intermédiaires', expliquait sagement l'historien Jacques Marseille. Le mot de la fin revient à François Chérèque, secrétaire général de la CFDT. 'Vouloir mettre à genoux les organisations syndicales, c'est affaiblir les corps intermédiaires et, sans corps intermédiaires, c'est encore plus de faiblesse, de manifestations, de difficultés'. CQFD* ».

Dans le même journal, Jacques Marseille analyse ainsi la pratique politique française qui, cassant les corps intermédiaires, aboutit naturellement à la contestation informelle des explosions urbaines : « *Le syndicalisme en France est faible et divisé, alors qu'il est uni et représente les deux tiers de la population active dans les autres démocraties. Les corps intermédiaires n'existent pas : la Révolution française les a tous brisés pour établir une relation directe entre l'État et le citoyen. Il est donc assez logique que ce soit la rue qui ait pris la place du Parlement en France, d'autant plus que la moitié des Français ne participent pas à la vie politique : 20 % à 30 % ne votent pas, 15 % votent pour l'extrême droite et 10 % pour l'extrême gauche. C'est ce que j'appelle des Français "inutiles", qui ne participent pas à la vie politique du pays, sauf sous la forme de la contestation* ».

Interrogé par *Le Figaro Magazine*, en janvier dernier, Alain Minc, auquel on demandait quelle réforme le pouvoir devrait engager en priorité, répondait : « resyndicaliser ce pays en déduisant automatiquement la cotisation de la feuille de paye »⁴⁶. Une telle mesure pro-

⁴⁶ *Le Figaro Magazine*, 14 janvier 2006, p. 27.

voquant une rupture quantitative (multipliant par 10 le nombre des syndiqués) amènerait par la même occasion une rupture qualitative : les syndicats devraient nécessairement, en se recentrant, ou grâce à la constitution de nouvelles centrales, devenir véritablement représentatifs du monde des ouvriers et des employés qui savent pertinemment que leur avenir est étroitement lié à celui de l'entreprise.

Mais avant d'envisager la présentation des réformes indispensables à la remise en place d'un contrat social, il convient sans doute de préciser comment il est possible de redonner des repères à nos concitoyens.

Redonner des repères au citoyen

[Retour à la table des matières](#)

Il est indispensable de redonner à nos concitoyens des repères politiques et identitaires. L'enjeu est considérable : ce n'est pas la démocratie qui est en cause, mais les mauvaises pratiques de la classe politique française, y compris celles des citoyens qui attendent tout du politique, délèguent leur pouvoir sans contrôle jusqu'au jour où ils opposent un : « Non » systématique à toute réforme et descendent dans la rue. La société française dans son ensemble doit comprendre qu'il existe de bonnes pratiques démocratiques à mettre en œuvre, même si la démocratie, comme la responsabilité individuelle et la liberté, exigent de chacun un effort plus grand que la soumission à un chef ou l'obéissance à un régime d'ordre. En écrivant *De la démocratie en Amérique*, Tocqueville nous a légué, non un livre de recettes, mais des principes, non une idéologie mais une méthode.

Il faudra, chacun en est conscient, changer une partie du personnel politique, à droite comme à gauche ; les Français ne supportent plus l'arrogance et l'aveuglement d'une caste. Il faudra également changer absolument les pratiques politiques et mettre enfin en place des procédures démocratiques : la démocratie doit partir de la base. Le pouvoir doit cesser d'entreprendre des réformes sans consultation vraie des citoyens, ce qui suppose également un changement de mentalité de ceux-ci. Nos compatriotes doivent désormais s'engager activement

dans la politique dès le niveau local, demander des comptes aux élus et donc être conscients des enjeux et de l'importance du politique. Pas de délégation de pouvoir en blanc à « *ceux qui savent* ». Les citoyens doivent donc sortir de l'individualisme et du confort douillet et abrutissant. La démocratie vraie commence à la base, nous en sommes tous responsables ; la vraie citoyenneté suppose une action citoyenne.

Les Français doivent également retrouver des repères identitaires. La France, en effet, a été traditionnellement une terre d'accueil et d'asile. Elle a su s'enrichir des apports successifs des uns et des autres. Cet esprit d'ouverture a même constitué une partie de notre génie propre et ceux que nous avons accueillis ont été très longtemps heureux et fiers de leur nouvelle nationalité.

Aujourd'hui les choses ont évolué, notamment avec la dimension européenne et la mondialisation. La majorité des Français s'étaient faits à leur dimension européenne qui avait redonné, en même temps, plus de vie à la dimension régionale de chacun, sans doute en partie grâce à la régionalisation. Les citoyens se sentaient à la fois Bretons ou Normands, Français et Européens. Ceci était vrai dès la signature du traité de Rome, ce l'était encore avec l'Europe des Quinze. Le dernier élargissement a changé la donne et le comportement de certains entrants se comportant moins en invités qu'en intrus, réclamant leurs droits rejetant leurs devoirs, pose de réels problèmes : comment se reconnaître dans cette Europe là ? Il importe donc de refonder l'Europe, de lui redonner une identité et des objectifs communs.

La mondialisation et la globalisation des échanges, les voyages, l'installation de proches parents à l'étranger modifient aussi singulièrement notre perception du monde et de notre place sur la planète. Ces circonstances nouvelles doivent amener la nation française non à un repli sur elle-même (le syndrome de l'Albanie d'Enver Hodja), mais à un renforcement identitaire, notamment en renforçant les valeurs républicaines, au premier rang desquelles la laïcité et la séparation de l'Église et de l'État, du religieux et du politique, qui permettent à des citoyens croyants ou non, à des fidèles de religions différentes de vivre en paix ensemble.

Tous ont droit au même respect, à la même liberté, sachant qu'en République les cultes relèvent de la sphère privée et que l'intrusion du religieux dans la sphère publique est une pratique anticonstitutionnelle, constitue un trouble à l'ordre public qui ne doit être toléré ni dans les hôpitaux, ni dans les écoles, ni dans les administrations ni dans les édifices publics.

Il serait vain de nier l'existence de communautés de toutes natures constituant la Nation française, mais s'il faut reconnaître à chacune la liberté et l'égalité, la France n'en a pas pour autant de vocation communautariste. Les citoyens français, comme les étrangers vivant en France, sont libres de leur religion et de leurs croyances mais doivent se soumettre aux lois de la République qui ne laissent place ni aux mutilations sexuelles, ni à la polygamie, ni aux mariages forcés. Il conviendra donc que les prochains gouvernements poursuivent et renforcent les actions entreprises trop tardivement, fassent appliquer avec rigueur et justice les lois et règlements existants, qu'ils exigent des étrangers travaillant en France un engagement contractuel à respecter les lois de la République, sauf à devoir quitter le territoire français. Enfin il faudra généraliser, comme au Canada, l'existence d'une cérémonie et d'une prestation de serment lors de la naturalisation des étrangers.

***Passer au-delà de la crise - l'exemple canadien
- le problème des finances, de la morale financière
et de l'aide au chômage***

[Retour à la table des matières](#)

En ce qui concerne la quasi-banqueroute de l'État, il faut prendre modèle sur le volontarisme des Canadiens. Ceux-ci ont rétabli la situation du pays en cinq ans. En 1993, le Canada se trouvait dans une situation économique catastrophique, comparable à celle que la France connaît actuellement ; le taux de chômage atteignait 10%, et la dette de l'État 67%. Le pouvoir décida de réagir et commença, contrairement aux pratiques qui ont cours en France, par s'imposer une sérieuse cure d'austérité en bloquant le salaire des ministres et des députés ce qui lui permit, six mois après, de bloquer les salaires et de

baisser les allocations chômage. Il opéra des coupes drastiques dans le train de vie de l'État, en supprimant les dépenses inutiles, par exemple les voitures de fonction ⁴⁷. Tous les programmes engagés par l'État furent l'objet d'un nouvel examen très rigoureux, certains furent arrêtés parce qu'ils n'étaient pas de première urgence ou de première nécessité, d'autres transférés au secteur privé s'il pouvait faire mieux pour moins cher. Neuf ministères furent supprimés et les budgets des autres amputés - non pas mécaniquement mais sélectivement - par leurs titulaires. Cinq ans plus tard le budget dégageait des excédents, la dette de l'État était tombée à 40% et le mot d'ordre du pouvoir qui avait gagné en popularité était désormais : « zéro déficit ». Certes le Canada dispose de ressources naturelles conséquentes, mais elles étaient identiques auparavant. Le pays fit surtout preuve, les dirigeants en premier lieu, de courage civique.

Comment le Tout-État qui nous gouverne, dans lequel les premiers responsables dépensent sans compter ⁴⁸, pourrait-il demander des sacrifices aux citoyens ? Beaucoup de Français disposent certes d'un train de vie important, suffisant, ou, le plus souvent convenable mais il existe, chez nous, plus de six ou sept de millions de pauvres ou de précaires. Il ne sera pas possible de sortir de l'ornière en ne réformant pas les mentalités et les actes dont ceux qui occupent les plus hautes fonctions sont les plus comptables et responsables devant le pays. Des solutions existent, elles sont mises en application dans les démocraties nordiques comme au Canada : les élus, comme les fonctionnaires, sont comptables de tous les deniers publics, au centime près ⁴⁹. Dans les pays du Nord, les citoyens peuvent consulter les comptes des élus aussi bien que les déclarations fiscales de quiconque, sans se heurter au moindre obstacle. La transparence des revenus et des dépenses est totale ; tout usage privé des fonds publics, tout détournement d'argent – même minime – entraîne une inéligibilité immédiate. Une telle ges-

⁴⁷ Le parc automobile des voitures de fonction s'élève aujourd'hui à 3500 véhicules de haut de gamme, entretenues aux frais du contribuable qui doit également payer le salaire des chauffeurs.

⁴⁸ Depuis l'entrée à la présidence de J. Chirac, le budget de l'Élysée a été multiplié par six !

⁴⁹ Y compris l'usage privé du téléphone de l'administration publique !

tion, juste et rigoureuse permet également de faire accepter une réforme l'aide au chômage comme devrait le faire la France dont la politique en la matière est coûteuse et peu efficace jusqu'à présent, mais cette réforme ne pourra se faire qu'en partenariat patronat, syndicats, UNEDIC, État, qui tous sont partie prenante en la matière et tous partiellement responsables des dysfonctionnements actuels.

Pour redonner vie à la démocratie il faudra impérativement relancer l'ascenseur social et redonner à l'ensemble de la société une réelle mobilité politique et sociale, notamment en utilisant un système de quotas. Ainsi, il est possible d'établir que la haute administration et les postes qui dépendent du politique au plus haut niveau ne seraient pourvus que pour 1/3 par les individus appartenant à la Nomenklatura des plus hautes écoles signalées plus haut, les 2/3 restants étant pourvus par des fonctionnaires du rang et des membres de la société civile. A terme, chacun y gagnerait.

Pour éviter la désespérance, la marginalisation et la ghettoïsation qui ont conduit et conduiront à nouveau, faute de choix politique juste, rigoureux et courageux, à de nouvelles explosions, le pouvoir politique doit assurer l'égalité des citoyens devant l'emploi, à diplôme égal, à compétences égales. Il lui appartient également de faire cesser les discriminations liées au sexe et aux origines ethniques.

Pour en terminer avec cet aspect des choses, il conviendrait que le patronat, les syndicats et l'État abordent enfin sérieusement cette grande idée toquevillienne qu'est la *Participation*. Sur ce point comme sur bien d'autres, les réticences conjointes des syndicats et du patronat vont à l'encontre des salariés qui ne sont opposés ni à la participation, ni à l'actionnariat et souhaiteraient avoir voix aux conseils d'administration. La participation permet de faire profiter chacun des acteurs de la vie économique des fruits de l'expansion à laquelle il participe ; elle responsabilise l'ensemble des acteurs de l'entreprise et de la vie économique, favorise le développement d'un véritable intérêt financier en favorisant la naissance et l'accroissement d'un capitalisme des ouvriers et des employés et des cadres. L'instauration d'une participation véritable et quantitativement importante permettrait en outre la création de fonds de pension français et à la française et de lutter contre des OPA hostiles et des rachats inopportuns par les

fonds de pension étrangers qui exercent des pressions, très dommageables à l'emploi, sur les entreprises françaises. Parallèlement à l'actionnariat ouvrier, il conviendrait de relancer, à côté des entreprises privées et de l'artisanat, les SCOP ⁵⁰ qui permettent à des professionnels de s'associer, par exemple pour racheter l'entreprise artisanale dans laquelle ils étaient embauchés lorsque le patron part à la retraite. Cette formule qui date du XIXe siècle, et a été réactivée en 1947, pourrait être véritablement porteuse d'emplois dans la situation actuelle.

Réformes des institutions et de la constitution

[Retour à la table des matières](#)

La restauration de la démocratie suppose que tous les citoyens deviennent acteurs de la vie politique qui commence dès le niveau le plus bas, celui de la commune. Il faut donc inverser le processus actuel dans le pouvoir demeure de type féodal et part du sommet vers la base ; pour cela il est nécessaire de limiter le cumul des mandats : un seul mandat national par citoyen et un seul mandat local au maximum, afin d'éviter les dérives et la professionnalisation malsaine de la vie politique et de garantir une efficacité et un engagement plus grands.

La constitution et la pratique politique devront impérativement supprimer toutes les prébendes, sinécures et rentrées annexes : présidence de ceci ou de cela...ce qui permettra de mettre un terme au clientélisme qu'implique la nomination par le chef de l'État à toutes les présidences. Il appartiendra donc aux diverses instances d'élire démocratiquement leur président pour un mandat limité dans le temps et non-immédiatement renouvelable.

Il conviendra en outre de mettre un terme à l'irresponsabilité sous quelque forme que ce soit : « *L'esquive pénale peut apparaître comme une tendance de fond au regard de l'existence de privilèges législatifs qui perdurent et de la récurrence des obstacles auxquels se heurtent*

⁵⁰ Sociétés coopératives ouvrières de production.

les juridictions»⁵¹. Un texte avait été voté en ce sens, le législateur est revenu dessus de façon tout à fait inadmissible pour garantir l'invulnérabilité des élus et des fonctionnaires. C'est là un fléau inadmissible, qui remonte à l'Ancien Régime et que Tocqueville dénonce avec force⁵² ; désormais, dans une démocratie moderne, les élus comme les responsables des administrations doivent avoir à rendre compte des leurs actes devant les tribunaux ordinaires.

Il faut en finir avec ces féodalités de fait que constituent les grandes administrations : « *[L'administration] excelle, en un mot, à empêcher, non à faire. Lorsqu'il s'agit de remuer profondément la société, ou de lui imprimer une marche rapide, sa force l'abandonne* »⁵³ écrit justement Tocqueville parlant des administrations et de la centralisation administrative.

Pour rendre la démocratie vivante, il sera nécessaire de poursuivre la régionalisation et d'opérer une véritable décentralisation de la décision en accordant une importance beaucoup plus grande aux pouvoirs locaux. Il est urgent également d'inverser les rapports de l'administration et des citoyens pour redonner vie à la politique au sens premier du mot. L'administration doit être là pour aider et encadrer et non pour retarder, bloquer, ou annihiler les initiatives : combien de projets avortés, combien d'argent perdu, du fait d'une administration irresponsable ! Désormais l'administration sera responsable devant les citoyens et la représentation nationale. L'Assemblée nationale et la seconde Chambre devraient être chargées, comme aujourd'hui, mais plus qu'aujourd'hui, de nommer en leur sein des commissions régulières chargées d'enquêter, au nom de la démocratie, sur les distorsions et dysfonctionnements des différentes administrations quand la nécessité

⁵¹ <http://champpenal.revues.org/>

⁵² Dans *L'Ancien Régime et la révolution*, L.I, ch.4 : *Que la justice administrative et la garantie des fonctionnaires sont des institutions d'Ancien Régime « Parmi les neuf ou dix constitutions qui ont été établies à perpétuité en France depuis soixante ans, il s'en trouve une dans laquelle il est dit expressément qu'aucun agent de l'administration ne peut être poursuivi devant les tribunaux ordinaires sans qu'au préalable la poursuite n'ait été autorisée ».*

⁵³ Ibid.

se présente. En fonctionnant, par exemple, sur le mode de la commission qui enquête sur les dysfonctionnements du procès d'Outreau, afin de faire des propositions de réforme. De même la pratique actuelle que Philippe Seguin tente d'imposer à la Cour des Comptes, en exigeant que chaque enquête donne lieu à un suivi, pour voir ce qui s'est passé ensuite, devrait être systématique. Telle est la pratique actuelle du Canada, dont il conviendra de s'inspirer : le responsable d'une administration doit rendre compte des distorsions incombant aux services qui sont sous ses ordres, il doit y mettre bon ordre et s'il est incapable de remplir sa fonction, de réformer ses services dans les temps demandés et sous la forme demandée, il ne peut ni être maintenu dans ses fonctions, ni a plus forte raison bénéficier – comme en France - d'une promotion en vertu du principe de Peter.

Il faudra en outre, et ce n'est pas le moindre travail, que le nouveau pouvoir s'engage dans une réforme de l'organisation générale du pays en réduisant l'écheveau indémêlable, qui paralyse l'action et coûte très cher au pays avec les niveaux qui se croisent et se mélangent : commune, canton, district, communauté de communes, syndicats intercommunaux, pays, sous-préfectures, préfectures, régions, grandes régions, État et ne garder, si possible, que trois niveaux à partir desquels les compétences territoriales seraient redéfinies : le canton (la township), la région et l'État.

Les institutions de la Ve République sont en crise et il n'est pas possible de les maintenir en l'état ; il faut donc envisager soit une grande réforme constitutionnelle, soit la rédaction d'une nouvelle Constitution, faute de quoi, quel que soit le nouveau Président (ou la nouvelle Présidente) les mêmes causes produisant les mêmes effets, la crise institutionnelle resurgira inéluctablement.

La réforme devra prévoir que les présidents de la République, des Régions, des Conseils Généraux (si on les maintient) ne seraient élus que pour un mandat, non immédiatement renouvelable et qu'ils ne pourraient occuper que deux fois le même mandat pendant toute leur carrière.

Il serait en outre opportun, en s'inspirant de ce qui avait été prévu par de Gaulle en 1969, de remplacer le Sénat par une chambre repré-

sentative, élue au suffrage universel direct comprenant un ou deux représentants de chaque département – s'ils sont maintenus - (ou de cinq à dix membres de la Région) et un nombre plus important des forces vives de la nation, ce qui suppose qu'on renforce la représentativité des syndicats ouvriers et patronaux ; on pourrait également prévoir une représentation des principales associations, notamment celles qui sont reconnues d'utilité publique. Bref une représentation concrète de la nation concrète. Cette assemblée aurait, entre autres missions, de fixer de grandes orientations et de proposer des lois en adéquation avec les intérêts de la nation. Elle serait soucieuse, au premier chef, de problèmes économiques, préparant discussions et préaccords entre les intéressés. Cette nouvelle chambre pourrait être élue pour six ans, renouvelable par tiers tous les deux ans

L'Assemblée nationale retrouverait ses pleins pouvoirs législatifs ; elle serait élue pour quatre ans, renouvelable par moitié tous les deux ans. Cette pratique aurait pour avantage de mettre un terme à un phénomène devenu patent depuis les années 70 ; on s'aperçoit, en effet, qu'au bout de deux ans une chambre élue – l'Assemblée actuelle, par exemple - ne représente plus vraiment les volontés du pays. Il existe alors un hiatus entre la légalité – réelle - de l'Assemblée et sa légitimité – qui n'est plus que factice, car ses choix sont en rupture avec ceux que demandent vraiment les citoyens ; c'est là une réactualisation de la distinction entre le pays légal et le pays réel. Le renouvellement par moitié assure à la fois une continuité et une adéquation meilleure du pays légal et du pays réel (ce réajustement est joué aux États-Unis par les élections à mi-mandat). Le renouvellement partiel des deux Chambres aurait lieu simultanément donnant ainsi une photographie réelle du pays, ce système aurait en outre l'avantage d'éviter des chocs trop brusques en garantissant une véritable continuité. Le recours plus fréquent à l'élection renforce en outre la démocratie du système dans la mesure où les élus doivent rendre compte plus souvent de leur action.

La modification de la constitution devra permettre de mettre fin à une dyarchie intenable qui est au cœur de la Constitution de 1958, et la réforme de 1962. Celle-ci qui a été conçue pour un homme particulier, en un moment précis de notre Histoire, n'est plus adaptée à la France d'aujourd'hui et le système de l'élection présidentielle au suf-

frage universel fausse, dans l'état actuel des choses, toute la vie politique française.

Il faudra opter soit pour un système présidentiel à l'américaine, soit un système parlementaire.

En cas de régime présidentiel, le président devra être élu au suffrage universel pour un mandat de quatre ans. Dans cette hypothèse il n'y a plus de premier ministre et le président est immédiatement responsable et ne peut avoir le droit de dissoudre l'Assemblée qui vote les lois et surveille le bon exercice de la légalité. La Constitution devrait prévoir en outre, comme aux États-Unis, une procédure d'*impeachment*.

Le système fonctionne aux États-Unis, mais dans ce pays non seulement les garanties du pouvoir législatif sont considérables, mais encore les États gèrent la majeure partie de leur vie politique ce qui n'est pas et ne sera pas le cas en France, en fonction de nos habitudes et de nos pratiques. Ce type de régime n'est cependant pas sans danger pour la France, il est à craindre qu'il ne nous conduise vers un régime autoritaire. Le président, chef de l'exécutif, élu au suffrage universel, aura toujours tendance, en France, à ne supporter aucun contre-pouvoir. Les rédacteurs de la Constitution de la seconde République, au premier rang desquels Tocqueville, pensaient avoir cadenassé le régime, en cas de litige, la primauté du pouvoir devait revenir à l'Assemblée. Louis-Napoléon Bonaparte fit une lecture personnelle de la Constitution, puis, refusant de partir, recourut au coup d'État et enfin au plébiscite. Chacun sait, en outre, qu'il y a l'esprit, le texte, et l'application que l'on fait d'une Constitution. Celle de la Ve république ne prévoit pas de domaine réservé, et pourtant...

La France serait mieux inspirée de se donner à nouveau régime parlementaire, comme l'ensemble des pays d'Europe, en reprenant des éléments positifs de l'actuelle Constitution.

Dans un système parlementaire le Président représente la continuité et l'autorité de l'État (comme en Allemagne, en Israël, en Italie). La Constitution devrait lui accorder moins de pouvoirs qu'à l'actuel président, mais d'avantage que n'en avaient les présidents de la IVe Ré-

publique. On peut prévoir qu'il propose l'investiture du premier ministre mais la décision revient à l'Assemblée nationale, il doit pouvoir conserver l'initiative du référendum, s'il juge que la situation du pays le rend opportun, soit pour dénouer une crise, soit pour proposer à la nation une réforme importante. Il peut également saisir le Conseil Constitutionnel (dont il faudra revoir la composition, car selon les modalités actuelles huit membres sur dix appartiennent à la même tendance politique). Le Président peut également disposer du droit de dissoudre, une fois, l'Assemblée en cas de situation bloquée. Rien n'empêche, en cas de Régime parlementaire, que le Président soit élu au suffrage universel et que son mandat soit de cinq ans. Le Premier ministre et les ministres sont responsables devant l'Assemblée.

Au moment de la modification de la Constitution ou de la proposition d'une nouvelle Constitution, un référendum constitutionnel devra permettre aux citoyens de choisir la nature de l'élection de Président : suffrage universel/élection par les deux chambres. Ces deux types de constitutions pourraient faire l'objet d'une rédaction par des constitutionnalistes et le choix entre les deux propositions pourrait être soumis démocratiquement au vote des citoyens. Le référendum constitutionnel pourrait également permettre aux citoyens de se prononcer sur la réorganisation administrative du pays.

Quel que soit le type de régime choisi, le mandat du président doit être non-immédiatement renouvelable, pour éviter les pratiques abusives que nous avons connues, le nombre total des mandats devrait être limité à deux.

Le référendum constitutionnel devra en outre prévoir un mode de scrutin permettant de dégager une majorité mais laissant une place effective à une dose significative de représentation proportionnelle. Dans les circonstances présentes, le fait que le 1/3 des Français votant soit à l'extrême droite, soit à l'extrême gauche, ne soient absolument pas représentés, fausse l'expression démocratique du pays, renforce ces extrêmes et favorise l'anti-parlementarisme. Le législateur pourra s'inspirer de modèles existant en Europe, en Allemagne, par exemple. La proportionnelle pourrait porter sur les 2/3 des sièges, le tiers restant allant au parti le plus important afin de lui donner une possibilité de disposer d'une majorité de gouvernement.

La pratique de la réforme

[Retour à la table des matières](#)

Comment faire pour que la réforme ne soit pas qu'un vain mot ? Les suggestions avancées précédemment mettent en avant le renforcement des corps intermédiaires et des instances de concertation ; c'est de la rencontre de ces deux facteurs que la réforme doit pouvoir procéder. La réflexion sur les trente années passées fait apparaître clairement qu'une grande partie d'entre elles ont été calamiteuses, les autres non, selon que les premiers ministres ont eu, ou non, l'esprit de réforme, la volonté et les moyens de réformer. Les obstacles qu'ils ont rencontrés ont peut-être été moins le fait des syndicats, avec lesquels il n'est pas toujours aisé – reconnaissons-le – de traiter, que le fait d'un pouvoir de droite qui refusait les réformes que les députés (de la majorité de droite) auraient acceptées (sous Chaban) ; ou d'un pouvoir de gauche (?) avec Mitterrand, obnubilé par une haine personnelle et obsessionnelle qui le poussait à renvoyer un premier ministre capable de réformer, mais dont la seule existence lui paraissait un crime de lèse majesté !

Rocard indique d'ailleurs clairement les modalités d'une action gouvernementale permettant de réformer, en procédant le plus souvent possible par voie réglementaire plutôt que par l'annonce de grandes réformes annoncées et médiatisées, qui provoquent inmanquablement des levées de boucliers et une surenchère syndicale.

Lorsqu'il faut passer impérativement par la loi, celle-ci, ne doit être annoncée qu'au moment où tout le travail préparatoire a été fait, que toutes les discussions ont eu lieu, que les accords ont obtenus, après les négociations et les marchandages, la discussions doit pouvoir se faire rapidement puisque tout est déjà acquis.

Il est une autre façon de procéder qu'évoquait Christian Blanc et qui serait sans doute à utiliser concernant les quatre ou cinq problèmes majeurs qui bloquent l'avenir de toute la collectivité nationale. Sur ces

sujets majeurs : référendum constitutionnel, problème des retraites ⁵⁴, réforme globale du droit du travail, réforme globale du système de l'impôt, par exemple, seul le référendum pourrait faire autorité et contraindre l'ensemble des citoyens à accepter le choix de la majorité, ce qui n'est autre que l'essence même de la démocratie. Mais les référendums ne présentent-ils pas, comme celui qui portait sur le traité constitutionnel européen des risques majeurs ?

Cette objection tient à notre pratique du référendum qui est toujours considéré en France comme un plébiscite : on votait pour ou contre de Gaulle de même que les Français ont voté « Non » à Raffarin et Chirac. Il faudrait modifier la pratique référendaire pour ces questions majeures. Les deux chambres, informées par des analystes, des experts, des juristes constitutionnalistes... pourraient élaborer pour ces questions cardinales des options, des choix possibles, la nation choisirait alors par référendum, l'une ou l'autre des solutions ; le choix serait alors indiscutable et prendrait force de loi. Dans ces conditions le choix ne serait même plus un choix droite/gauche, majorité/opposition, mais un choix trans-courants, qui pourrait tout à fait transcender les clivages pour obtenir « une majorité d'idées » selon l'expression chère à Edgar Faure, ce qui fut le cas sur les grandes questions sociétales : contraception, avortement, peine de mort.

Il me reste enfin à souligner que pour restaurer la démocratie et la pratique démocratique, il faudra en finir avec le dilettantisme avec lequel les partis de gouvernement abordent la question de la gouvernance et de l'attribution des postes ministériels. Le choix de ceux-ci repose sur le bon vouloir du prince sans respecter l'article 8 de la Constitution : « *Le Président de la République nomme le Premier Ministre. Il met fin à ses fonctions sur la présentation par celui-ci de la démission du Gouvernement. Sur la proposition du Premier Ministre,*

⁵⁴ La réforme Fillon a le mérite d'exister, mais chacun qu'elle est incomplète et insuffisante ; il faudra bien prévoir des fonds de pension et une forme de capitalisation. Le cas des régimes spéciaux n'est pas résolu leur coût est reporté sur le régime général ce qui est intolérable : ceux qui travailleront le plus longtemps et auront de petites retraites pour garantir la retraite des roulants de la SNCF, travaillant 182 jours par an et quittant la vie active à 50 ans ! Position indéfendable.

il nomme les autres membres du Gouvernement et met fin à leurs fonctions ».

Qu'on lise le dernier livre de Michel Rocard, on verra qu'il n'a pu choisir effectivement que moins de la moitié de ses ministres. Avec Mitterrand et Chirac la constitution des ministères a relevé moins des compétences que d'éléments aléatoires tenant compte de paramètres fantaisistes. Il y a eu des ministres sérieux et compétents, des incompetents notoires également. A qui fera-t-on croire que la pratique du jeu des chaises musicales est une pratique raisonnable : Douste-Blazy à la culture, à la santé puis aux affaires étrangères... Est-ce bien raisonnable ? Autant qu'Edith Cresson à l'agriculture ou première femme premier ministre ; soit, mais, est-ce bien sérieux ? En outre tout nouveau gouvernement qui prend les rênes après un changement de majorité n'a, traditionnellement chez nous, aucune culture de gouvernement, aucun dossier prêt. Qu'on ne s'étonne pas si, dans le meilleur des cas, ils sont tout justes capables, au début, de gérer les affaires courantes, avant de ne plus rien gérer du tout, sans vision globale, sans perspective d'avenir, sans maîtrise des enjeux et des problématiques.

Le résultat est simple, sur tous les grands dossiers qui supposent l'engagement du pays dans le temps : politique de la recherche, enseignement, politique de la santé, politique de la ville, politique sociale, l'avenir de l'Europe, etc...le bricolage tente de palier l'absence de stratégie, la débrouille à l'intelligence des problématiques.

Il faudra changer tout cela pour restaurer la démocratie, ni la majorité, ni l'opposition ne s'engagent dans cette voie. Aux citoyens de l'exiger : changez les hommes, changez l'esprit, changez la politique.

Annexe : La Nouvelle Société.

[Retour à la table des matières](#)

Le 16 septembre 1969, Jacques Chaban-Delmas prononçait son discours d'investiture devant l'Assemblée nationale. Il dénonçait le blocage d'une société de castes, se plaçant ainsi dans une perspective tocquevillienne et proposait d'établir un nouveau contrat et de réaliser les réformes nécessaires au pays. Le lecteur jugera sur pièces la pertinence de ses analyses et de ses propositions rejetées par la droite et ignorées par la gauche, blocage qui a conduit la société française là où elle en est aujourd'hui :

Le malaise que notre mutation accélérée suscite, tient, pour une large part au fait multiple que **nous vivons dans une société bloquée**. Mais l'espoir, qui peut mobiliser la nation, il nous faut le clarifier, si nous voulons conquérir un avenir qui en vaille la peine.

L'archaïsme et le conservatisme de nos structures sociales.

Le conservatisme de nos structures sociales

Nous sommes encore un pays de castes. Des écarts excessifs de revenus, une mobilité sociale insuffisante, maintiennent des cloisons anachroniques entre les groupes sociaux.

Des préjugés aussi: par exemple dans une certaine fraction de la population non ouvrière, à l'encontre des métiers techniques ou manuels.

J'ajoute que ce conservatisme des structures sociales entretient l'extrémisme des idéologies. On préfère trop souvent se battre pour des mots, même s'ils recouvrent des échecs dramatiques, plutôt que pour des réalités. C'est pourquoi **nous ne parvenons pas à accomplir des**

réformes autrement qu'en faisant semblant de faire des révolutions.

La société française n'est pas encore parvenue à évoluer autrement que par crises majeures.

Enfin, comme Tocqueville l'a montré, et ceci reste toujours vrai, il existe un rapport profond entre l'omnipotence de l'Etat et la faiblesse de la vie collective dans notre pays.

Les groupes sociaux et professionnels sont, par rapport à l'étranger, peu organisés et insuffisamment représentés. Ceci ne vise aucune organisation en particulier mais les concerne toutes, qu'il s'agisse des salariés, des agriculteurs, des travailleurs indépendants, des employeurs : le pourcentage des travailleurs syndiqués est particulièrement faible.

Tout récemment encore, le malentendu sur l'assurance-maladie des non salariés n'a été rendu possible que par l'insuffisance de l'autorité des organisations professionnelles.

La conséquence de cet état de choses est que **chaque catégorie sociale ou professionnelle, ou plutôt leurs représentants, faute de se sentir assez assurés pour pouvoir négocier directement de façon responsable, avec d'autres catégories, se réfugient dans la revendication vis-à-vis de l'Etat, en la compliquant souvent d'une sur-enchère plus ou moins voilée. A un dialogue social véritable, se substitue ainsi trop souvent un appel à la providence de l'Etat, qui ne fait que renforcer encore son emprise sur la vie collective, tout en faisant peser un poids trop lourd sur l'économie tout entière.**

J'ai déjà dit l'importance que le Gouvernement attache à la transformation des relations professionnelles.

À cette fin, **il propose tout d'abord au Patronat et aux Syndicats de coopérer avec l'Etat pour les tâches d'intérêt commun.** C'est ainsi que peut être envisagée une gestion tripartite des services de l'emploi et de la formation professionnelle.

En second lieu, **afin de moderniser et de rendre plus efficace les accords collectifs entre le Patronat et les Syndicats, le Gouvernement se propos d'étudier, avec les intéressés la rénovation du cadre et des modalités des conventions collectives.** Les objectifs visés sont la mise en place d'un mécanisme souple de fixation des salaires réels, engageant de façon réciproque la responsabilité des parties à tous les échelons de la négociation et pour la durée des conventions.

Par ailleurs, **la reconnaissance pleine et entière du fait syndical est l'un des fondements de la participation.** Le Gouvernement veillera à l'application de la législation sur la section syndicale et mettra en place des chambres sociales auprès des tribunaux de Grande Instance pour le règlement des conflits collectifs. Dans le même esprit, il favorisera le développement de l'intéressement et le bon fonctionnement des Comités d'Entreprise.

Dans les entreprises nationales, de nouvelles procédures de détermination des salaires seront étudiées en liaison avec les organisations syndicales et seront appliquées dès l'année 1970. Elles permettront d'intéresser les travailleurs du secteur public à la fois aux fruits de l'expansion nationale et au progrès spécifique de chaque entreprise. Ainsi pourront être discutés et conclus dans chaque entreprise des contrats de progrès pluriannuels portant notamment sur l'amélioration des conditions de travail ainsi que les modalités destinées à assurer le bon fonctionnement et la continuité du service public.

Enfin, le Gouvernement s'attachera, dans l'esprit même de la concertation permanente, à améliorer **les conditions de participation des fonctionnaires à la solution des problèmes qui les concernent**, notamment par les voies du Conseil Supérieur de la Fonction Publique et des Comités Techniques Paritaires.

*

Fin du texte